

**Procès-verbal de l'assemblée du Conseil Communal de Grandson  
à l'Hôtel de Ville le 20 juin 2019**

Président : M. Jacques-André Helfer  
Présents : 7 municipaux  
Excusés : Mmes Bovay Chantal, Eismann Billet Juliane, Helfer Nicole, Javet Françoise et MM. Ashdown Ian, Emmel Michel, Party Raphaël, Perret Anthony, Perrier Serge, Rangel Carlos

Le quorum est atteint, le Conseil peut délibérer valablement.

[Mme Evelyne Perrin](#) propose, au vu des nombreux manques au procès-verbal, qu'il soit repoussé au prochain Conseil.

Vote : Accepté à la majorité

Le procès-verbal de la séance du 02 mai 2019 est repoussé à une prochaine séance.

L'ordre du jour modifié est accepté comme suit :

1. Communications du Bureau du Conseil Communal.
2. Communications de la Municipalité.
3. Communications des délégués du Conseil communal aux associations intercommunales.
4. Rapport sur les comptes de l'exercice 2018 (préavis 615/19). Rapport de la commission des finances.
5. Rapport de gestion 2018. Rapport de la commission de gestion.
6. Modification du règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux (préavis 612/19). Rapport de la commission
7. Renouvellement des logiciels informatiques communaux (préavis 613/19). Rapport de la commission
8. Rénovations et transformations de la salle des Quais et du restaurant (préavis 614/19). Rapport de la commission
9. Prise en considération de la motion pour la création d'un fonds communal pour le développement durable. Rapport de la commission.
10. Prise en considération de la motion « La rue Basse étouffe ». Rapport de la commission.
11. Espace des Remparts (préavis 619/19). Nomination de la commission.
12. Crédit d'étude pour l'élaboration de l'avant-projet des mesures d'adaptation du réseau communal de distribution d'eau – mandat d'accompagnement (préavis 620/19). Nomination de la commission.
13. Election du Président du Conseil communal.
14. Election du 1<sup>er</sup> vice-président.
15. Election du 2<sup>ème</sup> vice-président.
16. Election des scrutateurs.
17. Election des scrutateurs suppléants.
18. Interpellation « Egalité dans les compositions des Commissions municipales »
19. Propositions individuelles.

## **1. Communications du Bureau du Conseil Communal.**

[M. le Président](#) indique que le Bureau du Conseil s'est réuni à de nombreuses reprises afin d'élaborer divers documents qui seront fort utile aux membres de ce conseil et aux suivants. Il tient à remercier les membres du Bureau pour le temps mis à disposition et l'excellent travail accompli. Il demande à la Secrétaire de bien vouloir présenter ces différents documents qui seront à disposition, par la suite, sur le site internet de la commune sous l'onglet Conseil communal. Il présente sommairement la trame établie pour les rapports de commission, déjà utilisée par certains. Il montre également le canevas pour les votations. Ce travail a été fait par le Bureau à la demande du Greffe en début d'année. Il indique également avoir reçu une copie d'un courrier adressé à la Municipalité concernant une demande de soutien pour la fête des voisins. Lecture n'en sera pas faite.

## **2. Communications de la Municipalité.**

[Mme Nathalie Gigandet](#) informe que le 1<sup>er</sup> juillet à 19h, la Municipalité avec quelques invités se rendront à la Grandsonne-Dessous pour l'inauguration du local d'exposition qui a été fini d'installer la saison passée. Ce local accueille actuellement une exposition photos qui retrace le travail du fromager, faite par Mme Coralie Jacot, accompagnée de textes auquel a contribué Mme Annick Voirol.

La commune, suite à des réclamations de certains habitants ainsi que les informations des gardes-forestiers, a remarqué qu'il y a de plus en plus de déchets sauvages sur les parcelles communales et forestières. La Municipalité a ensuite rencontré deux communes qu'ils ont rendu attentives afin qu'elles transmettent l'information de l'interdiction de ces dépôts de déchets et le fait que ça soit amendable. Certains de ces déchets, type végétaux, sont interdits même si c'est dans la forêt. D'autres déchets de construction, vieux bois, vieux fourneaux à bois ont été remarqués. Un petit guide « Bienvenue dans les bois » existe depuis un petit moment et est déposé au secrétariat communal à titre informatif pour la population. Merci de rendre les gens attentifs à ne pas déposer les déchets végétaux en forêt sous prétexte que ce sont des déchets végétaux.

[M. Francesco Di Franco](#) indique qu'à la rentrée scolaire prochaine le vestiaire, où il y a actuellement une classe de 5<sup>ème</sup>, sera remplacé par une classe d'enfantine. De ce fait, un trottoir balisé sera mis au sol depuis le bas du chemin du Mont jusqu'à hauteur du bas du collège sur Es Pierres. Les premières semaines, voire les premiers mois de la reprise, un patrouilleur indiquera le chemin aux petits. Bien entendu que les petits seront déposés à la hauteur de la fontaine, pas à l'arrêt de bus des Tuileries et qu'ils n'auront pas de route à traverser puisqu'il s'agit vraiment des tout petits. Les traçages ou les petits piquets serviront à sécuriser un peu plus les enfants.

4 compteurs ont été installés sur tout le bourg de Grandson (1 à la hauteur de la gare, 2 le long de la rue Haute et 1 à la rue de Neuchâtel). La DGMR a enfin décidé d'accepter la demande d'étude de passer la rue Basse de 40 à 30km/h. Ils sont là pour calculer la vitesse et le nombre de véhicule passant. Par la même occasion, elle profite de certifier toutes les zones 30km/h du bourg de Grandson. C'est-à-dire que partout où c'est 30km/h il y a des compteurs, mais pas forcément de vitesse, par exemple à la ruelle des Renards cela ne sert à rien de calculer la vitesse. La zone du bord du lac n'est pas concernée pour le moment, elle attendra que les travaux entre Bellerive et la Poissine se fassent. Ensuite un comptage sera effectué sur toute la longueur voir si le 30km/h est respecté.

[Mme Evelyne Perrinjaquet](#) indique qu'à la suite des violents coups de vent survenus en 2018, les pergolas de la terrasse du restaurant des Quais ont fortement été endommagées, tant au niveau des piliers que de la couverture. Une déclaration de sinistre a été envoyée à l'ECA, qui a accordé une indemnité conséquente. L'installation complète sera prochainement remplacée par des pergolas neuves afin d'offrir un abri confortable aux utilisateurs.

[Mme Christine Leu Métille](#) donne une information concernant le projet région énergie à laquelle la commune de Grandson participe avec les communes de Bonvillars, Champagne Giez et Onnens. Deux manifestations seront organisées. L'une se déroulera le samedi 21 septembre l'après-midi avec des boucles à vélo pour les familles qui partiront de chaque village avec une animation thématique dans chaque localité afin de bien comprendre ce qu'est l'énergie qui se cache dans plein d'actions du quotidien.

La deuxième action sera la présence du bus équiwatt mobile qui est proposé par le canton et par la direction de l'énergie qui permet de passer à la démonstration : que se passe-t-il en cuisine, que se passe-t-il dans le salon, que se passe-t-il dans une maison ? Cela permettra de passer en revue les gestes quotidiens, de voir où des économies d'énergie sont simples et faciles à réaliser. Le bus sera le jeudi 25 septembre dans l'après-midi sur la place du Château. Il sera le matin à Bonvillars de 8h à 19h, puis de 10h30 à 12h30 à Champagne et finalement à Grandson de 14h30 à 18h30.

La réponse à la motion pour la pollution lumineuse sera donnée lors du prochain Conseil.

[M. le Syndic](#) indique qu'il s'agit ce soir de la dernière séance de la 3<sup>ème</sup> année de la législature. Ceci permet de voir à quelle vitesse le temps s'écoule. Ce printemps, la Municipalité a passé en revue son programme de législature : sur 44 points, 2 sont terminés, 27 sont en cours de réalisation voir de finalisation et 15 ne se sont pas fait. En ce qui concerne les chantiers en cours de réalisation, la route de contournement de la zone de Borné-Nau a reçu aujourd'hui, sur la majeure partie de son parcours, le tapis de bitume définitif. Les cars postaux pourront ainsi l'emprunter dès la semaine prochaine, permettant ainsi de fermer la route provisoire de contournement des écoles afin de démarrer les travaux du bâtiment multi-usages. Hier soir, lors de sa séance, l'ASIGE a accepté les principes de prises en charge des locations des nouvelles salles et locaux qui y seront construits. Les travaux de déplacement des conduites techniques sous la route de Borné-Nau sont terminés. Ceci a été conduit dans les délais, évitant ainsi de prolonger trop longtemps les perturbations dans le secteur. La mise en place des vitrages du centre sportif sera réalisée sous peu. Les aménagements des terrains extérieurs auront lieu durant l'été, ce qui laissera le temps de stabilisation de tous ces terrains d'ici le printemps prochain. La signature constitutive de la SA avec les communes constituantes devrait se faire dans la première semaine de juillet. Une première rencontre des membres du futur comité directeur a eu lieu il y a deux semaines.

### **3. Communications des représentants des associations intercommunales.**

[Mme Judith Bardet](#) indique que le 19.06.2019 s'est tenu l'assemblée du conseil intercommunal de l'ASIGE. Le budget 2019-2020 a été accepté par une large majorité des membres présents. La participation pour les communes est estimée à CHF 4'769'500.-. Le Président, M. Jean-Philippe Petitpierre, et la Vice-présidente, Mme Rebecca Santini-Brand, ont été **réélus** à leur poste jusqu'à la fin de la présente législature. Deux membres du comité de direction ont annoncé leur démission. Aucun candidat ne s'est manifesté parmi les membres présents. L'assemblée décide que les régions représentées par les membres démissionnaires devront désigner un candidat pour la prochaine assemblée extraordinaire qui aura lieu le 10 juillet prochain à Tévenon. Trois préavis figuraient à l'ordre du jour. Seul celui relatif au bâtiment multi-usages situé à Borné-Nau à Grandson a été accepté. Sur demande de la majorité des membres présents, une commission ad hoc a été nommée pour étudier le préavis sur l'agrandissement du collège Henri Dès sur le site de Concise et le préavis relatif à la construction d'un campus scolaire, accueil de jour et sportif sis sur le site de Derrière-Ville à Champagne. La commission rapportera lors de l'assemblée extraordinaire du 10 juillet 2019. Lors de l'assemblée, divers membres font part de leurs inquiétudes quant aux nombreuses dépenses auquel leur commune devra faire face au vue des divers projets prévus.

[M. Daniel Troillet](#) indique avoir assisté, le 15 mai dernier, à l'assemblée intercommunale de l'ACRG. Après les divers points statutaires tels que l'assermentation de nouveaux membres, la lecture du procès-verbal, l'élection d'un membre à la commission de gestion, le Président de l'assemblée, M. Humbert, qui a notamment expliqué les raisons de l'opposition de l'ACRG au projet de décharge des Echatelards. Il fallait absolument s'assurer que l'eau des puits d'Onnens ne soit pas menacée. Au chapitre des communications du comité directeur, le sujet de l'eau et de la santé durable a été abordé. Le point principal de la soirée portait sur une nouvelle variante du PDRVT (Plan Directeur Régional de Distribution de l'Eau Potable). Une première présentation avait eu lieu devant les Municipaux et les Syndics des communes concernées par le groupe eau le 29 août 2018. De gros investissements, environ 30 millions, sont prévus dans les vingt années à venir. De nouveaux réservoirs vont être construits, des infrastructures rénovées. Le comité directeur a proposé deux variantes. La première étant de rester au statut actuel où certaines infrastructures appartiennent à l'ACRG, d'autres à une commune, d'autres en communs à plusieurs communes, chacun restant maître de la distribution d'eau à sa population. La deuxième variante rendait l'ACRG propriétaire des infrastructures et elle devenait également distributrice d'eau dans toute la région. Suite à cette présentation, une enquête avait révélé que Bonvillars, Giez, Mutruz, Onnens étaient pour la deuxième solution. Les communes de Bulet, Fiez, Grandevent, Novalles s'étaient montrées opposées à celle-ci. De nombreuses communes ne se sont pas prononcées précisément. Le 15 mai dernier, le comité directeur proposait une nouvelle variante au projet Stabilo qui propose que l'ACRG reprenne toutes les infrastructures (réservoir, conduite d'amenée) et que les communes restent responsables de la distribution de l'eau à leurs habitants. Le conseil intercommunal ne peut pas se permettre de donner un quelconque avis sans que le projet ait été discuté dans les différentes communes concernées par les Municipalités. D'autres parts, il a été relevé que certains documents de la présentation n'étaient pas suffisamment clairs pour permettre une bonne compréhension du dossier qui devra donc attendre une prochaine échéance. La prochaine séance aura lieu le 25.09.2019 à Fiez

La parole n'est plus demandée

#### **4. Rapport sur les comptes de l'exercice 2018 (préavis 615/19). Rapport de la commission des finances.**

Rapporteur : Mme Melissa Margot (voir annexes).

[M. Hervé Cornaz](#) indique qu'ayant également fait partie de la commission des finances, il s'excuse au nom de la commission pour une erreur figurant au rapport qui dit que la commission remercie le service des finances pour la bonne gestion des finances 2018. Il faut bien entendu comprendre que c'est la Municipalité dans sa globalité pour ses excellents résultats 2018.

[M. le Syndic](#) concernant les comptes, il confirme la chance d'avoir une année assez extraordinaire comptablement. Des amortissements extraordinaires ont pu être effectués ce qui permet de redonner un peu de souffle. Il n'en est pas moins que l'endettement a augmenté, mais moins que prévu, puisque la commune est en phase de réalisation de projets importants. Les taux d'intérêt ont eu tendance à diminuer ce qui fait que les emprunts coûtent moins cher. Un certain nombre de ces investissements sont prévus pour accueillir une part de population qui doit croître. C'est un équilibre à faire année par année et ces éléments-là dépendent pour un certain nombre de l'état financier du Canton mais également les exigences d'équipements et les contraintes. La Municipalité se réjouit des résultats obtenus !

La parole n'est plus demandée.

La Commission des Finances unanime propose de prendre l'arrêté suivant :

Le Conseil Communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité, oui le rapport de la Commission des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour décide :

- |                        |  |
|------------------------|--|
| <b>Article premier</b> | d'approuver les comptes communaux de l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 tels que présentés                                  |
| <b>Article 2</b>       | d'approuver l'affectation du bénéfice à des réserves et amortissements complémentaires selon la proposition de la Municipalité |
| <b>Article 3</b>       | de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion   |

Vote : accepté à la majorité.

## **5. Rapport de gestion 2018. Rapport de la commission de gestion.**

Rapporteur : M. Pierre-André Délitroz

**M. le Président** tient à remercier la Municipalité ainsi que le Greffe communal pour l'excellent document fourni sur la gestion 2018 ce qui permet de bénéficier d'un document complet et pratique reprenant les observations et réponse de la Municipalité. Pour rappel, les vœux et leurs réponses ne doivent pas être approuvées par le Conseil. Les observations ne doivent faire l'objet d'un vote qu'à la suite d'une discussion. Si la parole n'est pas demandée, les réponses de la Municipalité sont considérées comme acceptées. (Art. 96 du règlement communal)

### **Dicastère de M. Francesco Di Franco : Ecoles et sécurité**

**Observation 1.3 :** La COGES souhaite que la Municipalité indique quand et de quelle manière l'étude d'AggloY sur la mobilité douce servira à des aménagements effectifs.

*Réponse de la Municipalité : Cette observation concerne le dicastère Urbanisme et domaines. Des aménagements effectifs ont déjà été réalisés sur la commune (stationnement vélos). La mise en œuvre des mesures suivantes sera réalisée dans le cadre des projets prochainement mis à l'enquête.*

La réponse est acceptée par la commission.

**Mme Brenda Tuosto** aimerait avoir quelques précisions quant à l'état de l'avancement des projets de mobilité douce, typiquement infrastructurel qui ne concerne pas le projet d'aménagement du plan de quartier. A quels stades sont-ils et pourquoi lier ces plans de mobilités douces avec des plans d'aménagement ?

**M. Antonio Vialatte** répond que les projets de mobilité douce, c'est-à-dire essentiellement pour Grandson (traversée de l'accès Nord) seront mis à l'enquête après les vacances d'été. L'essentiel de ces projets de mobilité seront dans ce paquet, puisque la Municipalité a décidé de faire plusieurs mise à l'enquête liées les unes aux autres afin d'avoir qu'une seule date de mise à l'enquête et avec une seule date de retour pour que les personnes aient l'ensemble des projets en vision et pas les saucissonner projet après projet.

**M. le Syndic** complète en indiquant qu'un tracé reliant le carrefour de la Brinaz jusqu'au centre des Tuileries qui ne figure pas dans ce paquet. L'essentiel de son tracé dépend du plan de quartier qui a été mis à l'enquête et pour lequel la Municipalité est en train de traiter les oppositions. Ce segment-là à un objectif de réalisation pour 2021.

La parole n'est plus demandée.

Vote sur la réponse de la Municipalité : acceptée à l'unanimité.

[Mme Evelynne Perrin](#) indique qu'en page 3, il doit y avoir une erreur dans le chiffre concernant le trafic d'où vient le chiffre de 3460 véhicules ? Les comptages officiels démontrent un trafic journalier de 9000 véhicules jour en 2015.

[M. Francesco Di Franco](#) indique que le comptage est fait sur une durée d'un mois, deux semaines dans un sens deux semaines dans l'autre. Le chiffre noté dans le rapport correspond à un comptage effectué sur un seul jour. Les chiffres annoncés sur le site de la DGMR ne correspondent pas aux comptages officiels, ce sont juste des indications faites sur un seul jour. Par contre, les comptages actuellement en cours, figureront sur le site avec la mention officielle.

[M. Hervé Cornaz](#) est tombé dans le panneau et tenait à le préciser pour pas que d'autres fassent de même ! Concernant la fréquentation du parking Jean Lecomte, on parle des horodateurs, une légère augmentation a bien été constatée. Basé sur les comptes 2018, on constate qu'il y a eu CHF 173.- de plus entre 2017 et 2018. Par contre, les revenus ont baissé de CHF 6'100.-. Il a pensé à tort à la lecture des comptes que plus d'usagers louaient une place dans le parking mais ce n'est pas le cas.

La parole n'est plus demandée.

**Vote sur le dicastère de M. Francesco Di Franco : accepté à l'unanimité.**

#### **Dicastère de Mme Christine Leu Métille : Réseau et énergies.**

**Observation 2.5** : La commission demande à la Municipalité d'étudier le meilleur emplacement d'implantation de bornes électriques pour la recharge des véhicules.

*Réponse de la Municipalité : Cette observation concerne le dicastère Sécurité et police. Ce n'est pas tant l'alimentation électrique d'une borne de recharge qui est un élément déterminant, mais plutôt son emplacement à un endroit stratégique du domaine public, voire privé s'il s'agit de places près de la gare CFF. Une demande d'un réseau privé d'installation sur la Place du Château avait été refusée au vu du coût et de la faible utilisation. Toutefois, le développement annoncé plaide pour définir un emplacement réservé à cet effet.*

La réponse est acceptée par la commission.

La parole n'est pas demandée.

La parole n'est pas demandée sur l'ensemble du dicastère.

**Vote sur le dicastère de Mme Christine Leu Métille : accepté à l'unanimité.**

## **Dicastère de M. Dominique Willer : Travaux, culture et tourisme.**

**Observation 3.5** : La commission demande que la Municipalité mette en place des solutions visant à améliorer la gestion des déchets pour les personnes âgées, à mobilité réduite ou sans véhicule (ex. petite déchetterie d'Yvonand) et permette une collecte de papier plus fréquente qu'une fois tous les deux mois.

**Réponse de la Municipalité** : Concernant la déchetterie mobile, destinée exclusivement aux personnes âgées et à mobilité réduite, 20 personnes sont inscrites dont 13 l'utilisent régulièrement. Une information a été insérée dans le mémo déchet. La Municipalité continuera à communiquer sur ce service à la population. Concernant la collecte papier/carton porte à porte, un ramassage 1 fois par mois est prévu dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

La réponse est acceptée par la commission.

La parole n'est pas demandée.

**Observation 3.6** : La commission désire que les panneaux culturels retraçant l'histoire des bâtiments et places de la commune soient complétés par un parcours ludique pour les enfants.

**Réponse de la Municipalité** : La Municipalité retient la proposition faite et l'étudiera.

La réponse est acceptée par la commission.

La parole n'est pas demandée.

La parole n'est pas demandée sur l'ensemble du dicastère.

**Vote sur le dicastère de M. Dominique Willer : accepté à la majorité.**

## **Dicastère de M. Antonio Vialatte : Urbanisme et domaines**

**Observation 4.1** : La commission désire que la Municipalité fasse un effort au niveau de la communication relative aux différents projets en cours sur le site de la commune.

**Réponse de la Municipalité** : En début de législature la commission d'urbanisme a été informée de l'état d'avancement de tous les projets. Les conseillers sont tenus informés de l'avancement des projets à l'occasion de chaque Conseil. Un nombre important d'informations sur le projet d'urbanisme de la commune de Grandson se trouve déjà sur le site de l'AggloY. Toutefois, il a rappelé que dans le domaine de l'urbanisme le droit des tiers implique une certaine réserve dans la communication avant le stade des projets décidés et validés.

La réponse est acceptée par la commission.

La parole n'est pas demandée.

Séance du Conseil communal du 20.06.2019

**Observation 4.2 :** La COGES demande à la Municipalité d'établir un plan d'action concernant la mobilité douce sur le territoire communal.

**Réponse de la Municipalité :** *Le souci de la Municipalité de favoriser une mobilité douce n'est pas traduit par un plan d'action à proprement parler. Les principes arrêtés en la matière sont déjà définis dans le PDCOM et des actions spécifiques à la mobilité douce sont intégrées dans la mesure du possible aux projets en cours.*

La réponse est acceptée par la commission.

La parole n'est pas demandée.

La parole n'est pas demandée sur l'ensemble du dicastère.

**Vote sur le dicastère de M. Antonio Vialatte : accepté à la majorité.**

**Dicastère de M. Francois Payot, Syndic : Administration générale et finances.**

**Observation 5.2 :** La COGES demande que les préavis municipaux soient distribués aux commissions 4 semaines avant la date du Conseil.

**Réponse de la Municipalité :** *Cette remarque a déjà été faite dans le rapport de la précédente COGES. La Municipalité s'est efforcée de respecter cet engagement tout au long de l'année 2018. Un délai plus court pourrait être fixé en interne pour la remise des documents au greffe municipal.*

La commission de gestion accepte la réponse de la Municipalité avec le souhait que la Municipalité poursuive son engagement au niveau des délais.

La parole n'est pas demandée.

**Mme Melissa Margot** indique qu'en commission il avait été discuté de refuser la réponse de la Municipalité, qu'elle ne devait pas s'efforcer mais bien respecter le délai.

**M. Olivier Reymond** soutient l'intervention de Mme Melissa Margot et confirme qu'il avait été question de refuser la réponse et non de la soutenir.

**M. Sébastien Deriaz** indique que sauf erreur de sa part, il est du ressort du Bureau de donner un délai pour le rapport des commissions. En l'occurrence il propose au Bureau d'analyser la situation et le cas échéant, soit de ne pas nommer de commission si le préavis n'est pas encore distribué soit de reporter à l'ordre du jour du conseil suivant si les délais ont été trop courts pour la commission.

[M. le Syndic](#) replace la situation dans son cadre réel. Le conseil communal désigne, à la demande de la Municipalité, les commissions lors d'un conseil précédent un dépôt ou un préavis. La Municipalité s'efforce de déposer le préavis au moment de la désignation de la commission. Selon le règlement, sauf urgence, c'est le conseil qui désigne les commissions. La Municipalité avait proposé et défendu en commission d'examen d'une modification du Règlement du Conseil, il y a 3-4 ans, que les commissions soient désignées, comme dans la majeure partie des communes, par son Bureau. C'est-à-dire que la Municipalité dépose sur la table du Bureau un préavis et c'est à ce moment-là qu'il désigne une commission. Le Bureau, représenté par tous les partis, déterminent le nombre de membres, demandent au responsable des partis de proposer des noms. Cela évite de devoir attendre qu'un conseil communal ait lieu. La difficulté actuelle pour la Municipalité est que le prochain conseil étant fixé au 10 octobre, si la commission n'est pas nommée ce soir même sans préavis, elle ne pourra pas rapporter au prochain Conseil. Voilà pourquoi la Municipalité a donné sa réponse « on s'efforce ».

La parole n'est plus demandée.

Vote sur la réponse de la Municipalité : acceptée à la majorité.

La parole n'est plus demandée sur l'entier du dicastère

**Vote sur le dicastère de M. François Payot, Syndic : accepté la majorité.**

**Dicastère de Mme Nathalie Gigandet : Affaires sociales, alpages, forêts, places de jeux et port.**

La parole n'est pas demandée.

**Vote sur le dicastère de Mme Nathalie Gigandet : accepté à la majorité.**

**Dicastère de Mme Evelyne Perrinjaquet : Bâtiments et gérances.**

La parole n'est pas demandée.

**Vote sur le dicastère de Mme Evelyne Perrinjaquet : accepté à l'unanimité.**

La discussion est ouverte sur l'ensemble de la gestion 2018.

[Mme Natacha Stucki](#) remercie la commission de gestion pour son travail et demande à ce que décharge soit donnée à la Municipalité pour sa gestion 2018.

La parole n'est plus demandée.

Le Conseil communal de Grandson, vu le rapport de la Municipalité et oui le rapport de sa Commission de gestion, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

**Article premier** : la gestion de l'année 2018 est adoptée.

**Article deux** : décharge est donnée à la Municipalité pour sa gestion 2018.

**Vote sur le rapport de la Commission de gestion : accepté à la majorité.**

**6. Modification du règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux (préavis 612/19).**  
**Rapport de la commission**

Rapporteur: M. Denis Villars (voir annexes).

M. Denis Villars propose, étant donné que les modifications concernent principalement la cosmétique, de voter l'ensemble en un bloc.

M. Sébastien Deriaz indique une erreur dans le rapport qui est daté du 21 juin, soit demain.

M. Denis Villars indique avoir corrigé oralement lors de la lecture mais va également corriger la version écrite tout à l'heure.

Vote sur la proposition de M. Denis Villars de voter en bloc : accepté à l'unanimité.

La parole n'est plus demandée.

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 612/19 relatif à la modification du règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux, oui le rapport de sa commission, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide:

Article premier : d'adopter les modifications des articles 2, 18, 19, 21, 22, 30, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 49, 51, 52 et 56 du règlement sur l'évacuation des eaux tel qu'amendé ainsi que l'annexe 1.

Article 2 : le règlement modifié entrera en vigueur dès son approbation par la Cheffe du Département du territoire et de l'environnement.

Vote : accepté à l'unanimité.

## **7. Renouvellement des logiciels informatiques communaux (préavis 613/19). Rapport de la commission.**

**Rapporteur:** M. Sébastien Deriaz (voir annexes).

La parole n'est pas demandée.

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 613/19 relatif au renouvellement des logiciels informatiques communaux, où le rapport de sa commission ad hoc, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide:

- Article premier :** d'autoriser la Municipalité à procéder au renouvellement des logiciels informatiques communaux selon le préavis n° 613/19.
- Article 2 :** d'accorder à cet effet un crédit d'investissement de CHF 240'000.- le compte n° 9149.03 est ouvert à cet effet.
- Article 3 :** de financer ce montant par la trésorerie courante.
- Article 4 :** d'amortir cet investissement, soit CHF 24'000.-, par le compte n° 190.331 sur une durée de 10 ans, la première fois au budget 2020.

**Vote :** accepté à l'unanimité.

## **8. Rénovations et transformations de la salle des Quais et du restaurant (préavis 614/19). Rapport de la commission**

**Rapporteur:** Mme Laetitia Jaccard Gaspar (voir annexes).

La parole n'est pas demandée.

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 614/19 relatif aux rénovations et transformations de la salle des Quais et du restaurant, où le rapport de sa commission ad hoc, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide:

- Article premier :** d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de rénovations et transformations de la salle des Quais et du restaurant selon le préavis municipal n° 614/19.
- Article 2 :** d'accorder à cet effet un crédit d'investissement de CHF 420'000.-, le compte n° 9143.15.1 a été ouvert au bilan à cet effet.
- Article 3 :** de financer ce montant par la trésorerie courante.
- Article 4 :** d'amortir cet investissement par le compte 3510.331 sur une durée de 10 ans, la première fois au budget 2020.

**Vote :** accepté à la majorité

## **9. Prise en considération de la motion pour la création d'un fonds communal pour le développement durable. Rapport de la commission.**

**Rapporteur:** M. Jonathan Payot (voir annexes).

**Mme Carole Schelker** indique avoir vu avec beaucoup de satisfaction que le Conseil, sur le fond, s'est prononcé en faveur du développement durable et des énergies renouvelables. Le sujet est très vaste puisqu'il comprend à la fois des aspects environnementaux mais également sociaux et économiques. C'est une très bonne chose que la motion laisse une totale liberté à la Municipalité et donne extrêmement peu de pistes. Finalement c'est un peu comme lui donner une énorme pierre précieuse sans dire comment la façonner ni quel bijou on veut en faire. Il faut se rendre compte que ce sujet touche à tous les dicastères. C'est une problématique vraiment transversale. Il faudra des spécialistes pour faire un vrai plan d'action, un vrai règlement puisque c'est la demande de la motion. Il faudra des spécialistes dans la mesure où l'on considère la biodiversité, qui pour le commun des mortels est plus spectaculaire de préserver une espèce de grande dimension alors que l'on sait que ce sont les insectes et autres qui sont beaucoup plus menacés. Raison pour laquelle, étant donné la complexité de l'objet, Mme Schelker propose de transformer cette motion en postulat. Une motion demande un préavis de la Municipalité et un règlement strict. Est-ce vraiment ce que l'on veut ou bien est-ce que l'on veut plutôt un postulat avec des pistes que l'on peut ensuite modifier, des plans de financement qui doivent être réfléchis ensemble. Le Conseil aura également la possibilité de donner des délais par rapport au rendu d'un rapport ou d'une étude de la part de la Municipalité.

**M. Sébastien Deriaz** indique qu'uniquement le dépositaire de la motion peut proposer de la transformer en postulat et non pas une ou un membre du Conseil. En l'occurrence, il n'y est pas forcément favorable. Il faut savoir que le développement durable a quand même des notions qui sont relativement précises. La motion aurait pu, certes, lister les 17 objectifs du développement durable qui seront encore plus vague que la liste qui est dans la motion. Il n'est pas sûr que cela soit un avantage pour la Municipalité. La liberté totale est quand même très relative.

**Mme Brenda Tuosto** indique que l'idée de cette discussion et cette proposition de créer un fond pour le développement durable est d'encourager les habitants et les entreprises à mener des actions qui permettraient de réduire l'impact surtout au vue du contexte de la grève sur le climat récemment. Cela permettrait d'influencer les domaines où les outils réglementaires à disposition ne permettent pas d'agir, notamment différents domaines qui sont précisés et validés par la Municipalité dans le cadre d'un programme d'action où différents objectifs et la directive et les règlements d'application permettrait de dire la manière dont on génère cette taxe. La création d'un fond communal pour le développement durable impliquerait l'adoption d'un règlement qui décrit le cercle des contribuables et l'assiette fiscale. L'affectation exacte exhaustive des fonds récoltés, les modalités de prélèvement, les autorités communales compétentes, les voies de recours mais aussi la date de mise en vigueur sont autant d'éléments discutés et validés par la Municipalité. Ces éléments permettraient justement de donner un message et d'encourager la mise en application du développement durable.

[M. Sébastien Deriaz](#) souhaite préciser encore un élément qui a peut-être été oublié. La motion demande à la Municipalité de faire une proposition au Conseil. Elle ne demande pas à la Municipalité d'agir tout de suite, de foncer tête baissée avec des montants inconnus. Ce qui est demandé là, c'est que la Municipalité propose quelque chose, qui va être discuté en commission comme tous préavis. Dans ce cadre-là, la commission pourra amender le projet de la Municipalité, faire d'autres propositions. Le Conseil à son tour pourra le faire. A ce moment-là seulement il sera décidé si oui ou non la création de ce fond est acceptée ainsi que le plan d'action et tout ce qui est proposé par la motion. Si c'est vraiment par peur que le Conseil refuse ce soir d'envoyer cette motion à la Municipalité, cela serait dommage.

[Mme Coralie Jacot](#) comprend que la Municipalité et tous ces membres fassent des efforts conséquents sur tout ce qui concerne l'écologie et l'avancement dans les ressources durables. Elle a l'impression que cette motion peut poser des problèmes tant pour la Municipalité que par rapport au financement.

[M. Sébastien Deriaz](#) indique encore une fois qu'à ce stade on n'a aucune idée du financement. C'est à la Municipalité de le décider. La Municipalité est assez consciente des capacités financières de la commune, probablement plus que lui et que de tous les membres de ce Conseil.

[Mme Brenda Tuosto](#) indique que l'idée est, en plus de tous les projets que la commune et la Municipalité mettent en avant pour le développement durable, de susciter cet intérêt envers les projets de particuliers. C'est la plus-value de ce fond en fait, soutenir et sensibiliser les projets que les particuliers de la commune de Grandson pourraient proposer. C'est dans ce sens que le fond serait investi. Il y aurait différents thèmes, notamment les subventions pour les vélos électriques ou pour les bâtiments, la mobilité en général ainsi que d'autres champs d'applications qui seraient discutés et validés par la Municipalité.

[Mme Carole Schelker](#) est tout à fait d'accord avec ce qui vient d'être dit. Sur le fond tout le monde semble d'accord. C'est sur le moyen d'y arriver qu'il y a discussion. La motion parle d'un règlement et d'un plan d'action. C'est dans quelque chose de très figé sur le résultat à atteindre. Elle se met à la place de la Municipalité qui va forger un projet selon ses objectifs, va arriver devant une commission et ça ne sera pas du tout ce qui était attendu à la base. Elle ne comprend pas pourquoi on ne laisse pas la possibilité d'avoir une étude de variante. Au niveau charge de travail pour chacun, cela change énormément de choses. C'est également les finances de la commune quelque part. On est d'accord sur l'objectif ou l'on veut aller, mais on se pénalise soi-même en demandant directement à la Municipalité un projet ficelé.

[M. Sébastien Deriaz](#) indique que d'un côté on reproche au texte de la motion d'être trop flou mais en même temps on demande à la Municipalité d'établir un règlement et on reproche de l'autre côté à ce règlement de figer les choses. Il ne comprend pas très bien ce qui se passe et trouve la situation complètement absurde. D'autres communes ont déjà adopté la création d'un fond pour le développement durable, notamment les communes de Penthaz et Bussigny et elles ne sont pas en train de faire n'importe quoi au niveau du développement durable, au contraire. M. Deriaz pense que c'est justement avec un règlement que l'on évite de se disperser dans tous les sens.

[Mme Carole Schelker](#) indique que le danger est, si l'on cible sur un règlement particulier, que la Municipalité fasse ce travail et qu'il ne plaise pas au Conseil. On part du flou, on va au précis et ce précis ne convient pas, d'où une étude plus globale.

[Mme Brenda Tuosto](#) partage le fait qu'il est clair que l'intérêt pour le développement durable est partagé par tout le monde. Mais le risque est que si on ne propose pas de diriger via un règlement et un programme d'action, on s'écarte du principe de création d'un fond pour le développement durable et que l'on se satisfasse uniquement de proposer quelques petits projets de mobilité douce, éventuellement d'autres projets qui ne permettraient pas d'avoir un pas supplémentaire dans ce cadre-là. Avoir une taxe qui serait discutée par la Municipalité et par la commission en question serait un pas supplémentaire. Sinon, cela ne change rien par rapport à l'état actuel. Voici pourquoi le souhait de créer un fond de cette manière-là.

[Mme Coralie Jacot](#) réagit encore une fois car à son sens, elle préférerait que tous les projets investis par la commune, par tous les dicastères et tous les cas de figures soient directement investis sur le développement durable mais dans l'idée qu'à chaque fois que la commune crée un projet, elle se pose la question du développement durable plutôt que de créer un fond limité pour certains projets qui peut-être seraient du développement durable. Un fond limiterait à certaines choses et le reste serait quoi, quelle est l'idée du reste. Mme Jacot a l'impression que la commune va dans ce sens-là et a l'impression que ça limiterait plus que cela n'apporterait.

[Mme Brenda Tuosto](#) indique que cela permettrait de soutenir les projets de particuliers. Admettons l'achat d'un vélo électrique qui coûterait CHF 3'000.-. Sans subvention, la personne ne va pas forcément pouvoir l'acheter. Par contre si l'on sait que la commune soutient financièrement, sur la base d'un montant plafond qu'elle a déjà validé, on pourra faire le choix plus facile entre un vélo électrique et un scooter. C'est ce genre de chose qui permet d'avancer et d'avoir un changement de comportement. C'est pour cela que l'on propose d'avoir un fond alimenté par une taxe qui sera discuté avec cette commission.

[M. Hervé Cornaz](#) remercie Mme Tuosto pour lui avoir tendu la perche car il ne pensait pas prendre la parole. Il pense qu'il y a souvent des petits soucis dans le titre. Le titre de la motion dit quand-même « pour la création d'un fond communal », qui dit fond dit qu'il faudra qu'il soit alimenté et sa crainte est justement l'initiative privée. Il lui semble totalement ridicule de sponsoriser un vélo. Quand on fait une mesure, il faut qu'elle soit efficace et contrôlable. Dès lors, qui va garantir qu'il ne va pas garder une ou deux voitures, qu'il ne va pas acheter un scooter à son fils etc. ? Si c'est pour se retrouver dans les mêmes idées qu'à Lausanne ou en fin de compte, des gamins qui veulent s'acheter un truc un peu vert, on sponsorise, honnêtement, il s'y oppose complètement. Mais sinon, il a installé un hôtel à insectes et accepte volontiers une donation.

[M. Sébastien Deriaz](#) répond à M. Cornaz: il y a une étude de l'université de Lausanne qui valide notamment l'efficacité des subventions notamment en faveur de vélos électriques et les premiers résultats démontrent que les gens, une certaine partie en tout cas, renoncent à leur voiture et utilisent leurs vélos électriques dans leurs déplacements quotidiens et que ces subventions sont réellement efficaces. Pour recentrer un petit peu le débat, il précise que la Municipalité n'est pas lâchée dans la jungle du développement durable, qu'il y a beaucoup de choses qui se font, des règlements qui existent et la Municipalité pourra s'en inspirer, voir même les copier. Il rappelle également que lorsque la Municipalité présentera un préavis, le conseil aura la possibilité de le renvoyer à la Municipalité si vraiment celui-ci devait être à côté de la plaque. Mais à priori cela ne devrait pas être le cas.

[Mme Brenda Tuosto](#) indique que si l'on ne sait pas dans quel sens aller, il suffit d'aller dans la commune de Giez qui a établi un programme d'action, un évènement et une directive qui ont été discutés dans le cadre d'une commission et validés par la Municipalité. Ces éléments peuvent être repris, mis à jour et adaptés au contexte de Grandson.

[M. le Président](#) demande à M. Sébastien Deriaz s'il maintient sa motion ou désire la transformer en postulat.

[M. Sébastien Deriaz](#) indique que sa position reste la même et maintient son texte sous forme de motion.

La parole n'est plus demandée.

Le Conseil communal de Grandson, ouï le rapport de sa commission, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide:

D'accepter la motion « pour une création d'un fonds communal pour le développement durable ».

Vote sur la prise en considération de la motion : accepté à la majorité.

#### **10. Prise en considération de la motion « La Rue Basse étouffe ». Rapport de la commission.**

Rapporteur: M. Denis Villars (voir annexes).

[Mme Laetitia Jaccard Gaspar](#) remercie M. Antonio Vialatte, en particulier pour la présentation très complète des projets en cours qui répondent à la majorité aux points soulevés par la motion. Mention spéciale pour l'avancée des démarches en vue d'un passage en zone 30km/h qui paraissait impossible lors du dernier contact.

La parole n'est plus demandée.

Vote sur l'acceptation du postulat : accepté à la majorité.

### **11. Espace des Remparts (préavis 619/19). Nomination de la commission**

5 membres

Sébastien Deriaz  
Laetitia Jaccard Gaspar  
Michel Cavalière  
Didier Brocard  
Pierre-André Délitroz

3 suppléants

Chantal Bovay  
  
Olivier Reymond  
  
François Gonin

Vote : accepté à l'unanimité

Délai pour rapporter : prochain Conseil. Délégué municipal : M. Dominique Willer

### **12. Crédit d'étude pour l'élaboration de l'avant-projet des mesures d'adaptation du réseau communal de distribution d'eau – mandat d'accompagnement (préavis 620/19). Nomination de la commission.**

5 membres

Natacha Stucki  
Florian Lüthi  
Thomas Mc Mullin  
Brenda Tuosto  
Pierre-André Genier

3 suppléants

Denis Villars  
  
Daniel Trolliet  
  
Jean-Marc Hediger

Vote : accepté à la majorité.

Délai pour rapporter : un prochain Conseil. Délégué municipal : Mme Christine Leu Métille

### **13. Election du Président du Conseil Communal.**

M. le président cite l'article 11 du règlement du Conseil communal.

Mme Natacha Stucki propose, au nom du groupe PLR, *M. Hervé Cornaz*.

M. Hervé Cornaz est élu tacitement.

M. Hervé Cornaz remercie sincèrement le Conseil pour sa confiance et tâchera d'être à la hauteur.

M. le Président félicite M. Hervé Cornaz et lui prépare la place.

#### **14. Election du 1<sup>er</sup> vice-président.**

[M. Sébastien Deriaz](#) propose, au nom du groupe PS et Verts, *Mme Laetitia Jaccard Gaspar*.  
Mme Laetitia Jaccard Gaspar est élue tacitement.

[Mme Laetitia Jaccard Gaspar](#) indique continuer cette tâche au sein du Bureau avec beaucoup de plaisir.

[M. le Président](#) félicite Mme Laetitia Jaccard Gaspar pour son élection et lui souhaite beaucoup de plaisir.

#### **15. Election du 2<sup>ème</sup> vice-président.**

[Mme Natacha Stucki](#) propose, au nom du groupe PLR, *M. Olivier Reymond*  
M. Olivier Reymond est élu tacitement.

[M. le Président](#) félicite M. Olivier Reymond pour sa nomination.

[M. Olivier Reymond](#) remercie le Conseil.

#### **16. Election des scrutateurs.**

[M. Sébastien Deriaz](#) propose, au nom du groupe PS et Verts, *Mme Delani Décoppet*

[M. Pierre-André Genier](#) propose, au nom du groupe UDC, *M. Jean-Marc Hediger*

Mme Delani Décoppet et M. Jean-Marc Hediger sont élus tacitement.

#### **17. Election des scrutateurs suppléants.**

[Mme Natacha Stucki](#) propose, au nom du groupe PLR, *M. Pavel Pospisil*

[M. Sébastien Deriaz](#) propose, au nom du groupe PS et Verts, *Mme Claire-Lise Margot*.

M. Pavel Pospisil et Mme Claire-Lise Margot sont élus tacitement

## **18. Interpellation « Egalité dans les compositions des Commissions municipales »**

[Mme Laetitia Jaccard Gaspar](#) fait lecture de son interpellation (voir annexes).

[M. le Syndic](#) indique avoir reçu cette motion lundi en Municipalité ne pas avoir eu l'occasion de rédiger une réponse circonstanciée pour étayer la façon dont la Municipalité va procéder. Elle y répondra avec plaisir ultérieurement.

[M. le Président](#) précise que vu l'appui de 5 membres à cette motion, elle est transmise directement à la Municipalité.

## **19. Propositions individuelles.**

[M. Pavel Pospisil](#) relève qu'au dernier Conseil, M. Éric Beauverd a présenté la page web de la commune. Il souhaite le féliciter et le remercier, ainsi que toute l'équipe qui a travaillé dessus, pour l'excellent résultat obtenu.

[M. Sébastien Deriaz](#) rebondit sur l'interpellation qui vient d'être transmise à la Municipalité. Suite à la journée du 14 juin, journée de grève des femmes, il souhaite créer un groupe de travail interpartis qui élaborera un document qui vise à protéger l'intégrité personnelle. Il s'agirait essentiellement de lutter contre le harcèlement et les discriminations. Ce document pourrait, par exemple, être signé par les employés de la commune, par la Municipalité ou les membres de ce Conseil. Donc pour faire ce petit travail, qui se fera de manière officieuse dans un premier temps, il invite les personnes qui sont intéressées par cette problématique à venir le voir en fin de séance ou à le contacter ultérieurement.

[M. Denis Villars](#) voit qu'il y a eu l'occasion de faire quelques applaudissements ce soir et va rester dans un domaine particulier : « Ce soir, la porte-parole du groupe PLR, Natacha, a décidé de rendre son juste-au-corps. Elle quitte uniquement le devant de la scène artistique avec engin à mains et les exercices au sol en solo. Notre seigneur des anneaux, après de nombreuses pirouettes, va retrouver la base pour la chorégraphie de groupe. Chère Natacha, tu termines ton code de pointage avec une note de 10 et au nom du groupe PLR, nous tenons à te remercier pour ta disponibilité à la cause communale et au parti. Je me permets de te remettre, au nom du parti, quelques petits cadeaux de circonstances. En tournant cette page, Natacha laisse écrire la suite à Coralie, qui ne manquera pas d'écrire de nouveaux chapitres sur du papier écologique à la méthode Cauet. Bonne écriture à toi, chère Coralie. »

[M. le Syndic](#) souhaite, au nom de la Municipalité, un bel été chaud et reconstituant. Juste pour ceux qui ont envie de transpirer un peu, il rappelle que la séance a été déplacée d'une semaine afin de vous retrouver, pour une majorité d'entre vous, à l'arrivée, et pour le solde le long du parcours de la course des quais qui aura lieu dans une semaine. Il y a encore possibilité de s'inscrire. Un groupe par parti peut exister. Il souhaite beaucoup de plaisir pendant l'été à tout le monde.

M. le Président rappelle qu'il ne lui reste déjà plus que quelques jours, en tant que Président. Une année s'est écoulée depuis son élection et il dirait que le temps passe vite. Son année de Président du Conseil s'achève. Ce fut une année riche en évènements. Il n'a malheureusement pas pu répondre à toutes les invitations et tient à s'en excuser. Il tient à remercier l'assistance pour son fair-play lors des séances du Conseil. Il tient à remercier le greffe communal, particulièrement Mme Jocelyne Dupont et M. Éric Beauverd pour les bons conseils et l'aide apportée. Ses remerciements vont également aux membres du Bureau du conseil qui ont été sollicités un peu plus que d'habitude en dehors des bureaux de vote. Il a eu un immense plaisir à occuper cette fonction.

La parole n'est plus demandée.

La séance est levée à 22 h 16

Le Président :



Jacques-André Helfer



La Secrétaire :



Nathalie Cattin Rich

# RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION 2019 POUR L'ANNÉE 2018



**ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ**

## ORGANISATION DE LA COMMISSION DE GESTION

<b>Membres</b>	<b>Suppléants</b>
DECOPPET Delani (PS)	
DELITROZ Pierre-André, présidence (UDC)	GONIN François (UDC)
EMMEL Michel (PLR)	VILLARS Denis (PLR)
JACOT Coralie Sandra (PLR)	POSPISIL Pavel (PLR)
MARGOT Melissa (PS)	BOVAY Chantal (PS)
MIAZ Rachel (PS)	TUOSTO Brenda (PS)
REYMOND Olivier (PLR)	

La commission s'est réunie, selon les disponibilités des membres de la Municipalité, pour les auditions de chaque dicastère aux dates présentées dans le tableau qui suit:

<b>Date</b>	<b>Pour</b>	<b>Liste des présences</b>
Lundi 30.01.2019	Séance de planification	Délitroz Pierre-André, Emmel Michel, Gonin François, Margot Melissa, Miaz Rachel, Reymond Olivier
Jeudi 28.03.2019	Audition de M. Francesco Di Franco	Décoppet Delani, Délitroz Pierre-André, Jacot Coralie Sandra, Margot Melissa, Miaz Rachel, Olivier Reymond, Villars Denis
Mercredi 03.04.2019	Auditions de Mme Christine Leu à 17h15 puis M. Dominique Willer à partir de 19h30	Décoppet Delani, Délitroz Pierre-André, Emmel Michel, Jacot Coralie Sandra, Margot Melissa, Miaz Rachel, Reymond Olivier

Mercredi 17.04.2019	Entretien COGES et COFIN	Délltroz Pierre-André, Emmel Michel, Jacot Coralie Sandra, Margot Melissa, Miaz Rachel, Reymond Olivier Bovay Chantal, Tuosto Brenda, Maillefer Michel, Périllard Jean, Vialatte Bruno, Party Raphaël, Cornaz Hervé
Samedi 04.05.2019	Auditions de MM. Antonio Vialatte à 07h30 puis François Payot dès 10h00	Bovay Chantal, Décoppet Delani, Délltroz Pierre-André, Emmel Michel, Jacot Coralie Sandra, Miaz Rachel, Reymond Olivier
Jeudi 09.05.2019	Audition de Mme Nathalie Gigandet	Décoppet Delani, Délltroz Pierre- André, Emmel Michel, Jacot Coralie Sandra, Margot Melissa, Miaz Rachel, Villars Denis
Mercredi 15.05.2019	Audition de Mme Evelyne Perrinjaquet	Délltroz Pierre-André, Emmel Michel, Jacot Coralie Sandra, Margot Melissa, Miaz Rachel, Reymond Olivier, Tuosto Brenda
Samedi 25.05.2019	Visite des domaines avec la Municipalité et COFIN	Bovay Chantal, Décoppet Delani, Délltroz Pierre-André, Jacot Coralie Sandra, Maillefer Michel, Margot Melissa, Miaz Rachel, Perrier Serge, Pospisil Pavel, Reymond Olivier
Lundi 27.05.2019	Rencontre avec la municipalité	Bovay Chantal, Délltroz Pierre-André, Emmel Michel, Jacot Coralie Sandra, Margot Melissa, Miaz Rachel, Pavel Pospisil, Olivier Reymond
Lundi 03.06.2019	Séance préparation du rapport final de la COGES 2019	Délltroz Pierre-André, Jacot Coralie Sandra, Bovay Chantal, Villars Denis, Pospisil Pavel
Mardi 11.06.2019	envoi du rapport COGES 2019	Bovay Chantal, Délltroz Pierre-André, Emmel Michel, Jacot Coralie Sandra, Margot Melissa, Miaz Rachel

Les points à relever résument les questions de la COGES et les réponses des Municipaux sur les divers sujets. La commission a évité au maximum de poser des questions sur les sujets des autres années se concentrant principalement sur le rapport 2018 et à chaque fois pour le dicastère concerné. Les auditions ont duré environ 2 heures.

Il faut relever que l'ambiance a été conviviale durant les séances, ce qui a grandement facilité le travail de la COGES 2019.

# 1. Écoles et sécurité

Dicastère de M. Francesco Di Franco

Points à relever :

Police

Assistants de sécurité publique

- L'engagement d'une assistante de police à 50%, en soutien aux nombreuses tâches dévolues à ce poste, s'est avéré une mesure nécessaire. Le cahier des charges et la hiérarchie sont les mêmes pour les deux personnes. Le Municipal répartit leurs activités respectives.

Service de défense et de secours

- Le SDIS a été alarmé à 27 reprises dont 12 hors territoire communal.
- Le SDIS a été consulté sur le projet du nouveau bâtiment, mais certaines exigences et contraintes sont du ressort de l'ECA et SDISNV.
- Les interventions pour les alarmes automatiques ont diminué (4 en 2018) compte tenu du fait que les utilisateurs de ce système peuvent désormais quitter eux-mêmes l'alarme. Le matériel n'est pas géré par la commune car c'est l'ECA qui en a la charge.

Trafic

- 3 passages pour piétons ont été prévus à la rue Basse et 1 au début de la rue de Neuchâtel (créés en 2019).
- Un comptage réalisé en novembre 2018 a révélé le passage de 3460 véhicules par jour durant cette période.

Stationnement

- La fréquentation du parking Jean-Lecomte a augmenté et un contrôle régulier est effectué par les ASP.
- Les enseignants itinérants ont des tarifs préférentiels en fonction de leurs activités sur le site de Grandson.
- Il n'y a pas de budget ou d'objectif spécifique à remplir concernant les contraventions.

Protection civile et militaire PCI

- La création d'une nouvelle structure pyramidale, avec des fonctions et compétences bien définies, permet désormais aux personnes motivées de faire leurs preuves.

## Ecoles

- Aucune offre pour le renouvellement du contrat des transports scolaires n'a proposé une solution de mobilité durable, car la superficie à couvrir est trop étendue.

## Temples et cultes

- Le budget annuel à ce poste est de frs 10'000, il comprend l'organiste et différentes charges comme le gaz, l'électricité, etc.

## Divers

- Monsieur le Municipal estime que la répartition de son activité est la suivante : 40% police, 40% écoles, 15% PCI et 5% temples et cultes.

## Vœux :

- Vœu 1.1 : La COGES propose la création d'un passage pour piétons supplémentaire sur la rue Haute, entre les ruelles de la Pharmacie et de Couvaloup, ainsi que la pose de panneaux signalétiques.  
**La création d'un passage piéton à l'emplacement souhaité est inappropriée, car il se situe à moins de 30 m du passage sous voies. Il s'agit par ailleurs d'une zone d'évitement destinée au croisement des véhicules.**
- Vœu 1.2 : La COGES souhaite que le graphique sur la comparaison des événements de la police soit plus clair et compréhensible.  
**Il en sera tenu compte pour le prochain rapport. A noter que ce graphique est une première et il ne peut qu'être amélioré.**

## Observation :

- Observation 1.3 : La COGES souhaite que la Municipalité indique quand et de quelle manière l'étude d'AggloY sur la mobilité douce servira à des aménagements effectifs.  
**Cette observation concerne le dicastère Urbanisme et domaines.  
Des aménagements effectifs ont déjà été réalisés sur la commune (stationnement vélos). La mise en œuvre des mesures suivantes sera réalisée dans le cadre des projets prochainement mis à l'enquête.**

## Remarque :

- Remarque 1.4 : La COGES salue la proposition faite au SDIS de réviser ses statuts afin d'intégrer les jeunes sapeurs-pompiers dans les possibilités de Grandson.

## 2. Réseau et énergies

### Dicastère de Mme Christine Leu Métille

Accompagnée de M. Laurent Thiémard, chef du Service des Travaux

#### Points à relever :

- Mme Leu-Métille informe qu'elle gère un dicastère qui ne dispose pas d'un chef de service associé. De ce fait, MM. Thiémard et Duvoisin (fontainier) travaillent pour le service des énergies mais dépendent du service des travaux (Municipal Willer). Cette répartition peut provoquer un éventuel conflit si chacun des municipaux donnent une tâche jugée nécessaire, voire prioritaire. M. Thiémard indique que dans l'ensemble, cette situation ne provoque pas de souci mais, à quelques occasions, l'absence de personnel rattaché directement au service des énergies lui enlève une certaine légitimité, ce qui fait pencher la priorité au service des travaux. Toutefois, pour certains projets, une coordination entre les deux services est importante même nécessaire.
- Concernant les travaux archéologiques, la répartition des coûts financiers est un véritable casse-tête avec des subsides de la Confédération (25%) et du canton (subvention de 8 millions sans effet rétroactif), entre autres. La sécurisation des sites est partiellement prise en compte par l'AIERG, à 35%.
- M. Thiémard indique que les fouilles sur le site de Borné-Nau ont été partiellement limitées, certainement en raison de l'aspect financier pénalisant le budget de la commune. La présence d'archéologues vient du fait que certains sites révèlent des vestiges de grande importance, c'est pourquoi ceux-ci sont particulièrement surveillés.

#### Vœux :

- Vœu 2.1 : La commission de gestion invite la Municipalité à améliorer la priorisation des tâches du chef de service, qui dépend autant des dicastères "réseaux et énergie" que de celui "travaux, culture et tourisme".

**Ce souhait fait écho avec le constat posé dans le rapport de gestion, à savoir que tant le chef de service du Service des travaux que le fontainier sont des compétences partagées entre les dicastères Réseaux et Travaux. Ce partage se passe bien, mais le volume de travail, très important dans ces deux dicastères, sollicite énormément ces deux personnes. Tout nouveau chantier montre les limites, du point de vue de l'engagement en temps et non en compétences, de ces deux fonctions, insuffisamment soutenues sur le plan technique et administratif.**

- Vœu 2.2 : La commission encourage la Municipalité à poursuivre sa démarche de durabilité écologique en étant attentive aux luminaires lors de la période de fin d'année, notamment en ce qui concerne l'allumage des décorations.

**La Municipalité prend note du souhait de la COGES concernant la durée de la période de l'éclairage de Noël et elle en tiendra compte dans la mesure du**

possible, sous réserve du calendrier de travail du personnel communal en charge de son installation et des conditions météorologiques annoncées avant le Marché de Noël.

- Vœu 2.3 : La commission souhaiterait que la Municipalité établisse un plan stratégique de mise en œuvre des 13 mesures du concept énergétique communal détaillé et échelonné dans le temps.

La Municipalité précise que les 13 mesures du concept énergétique communal représentent de fait un plan de mise en œuvre. Par contre, elle relève que le bilan de ce plan n'est pas établi de manière systématique. A son avis, le bilan annuel de l'état de réalisation des 13 mesures répondrait mieux à l'observation faite par la COGES et lui permettrait de suivre les actions réalisées ou non du concept énergétique communal.

- Vœu 2.4 : La COGES souhaite que la Municipalité informe la population, les entreprises et les sociétés locales sur l'extinction de ses diverses sources de pollution lumineuses et l'incite à les réduire.

La Municipalité prend note de la proposition et la reprendra dans le cadre de la motion contre la pollution lumineuse.

#### **Observation :**

- Observation 2.4 : La commission demande à la Municipalité d'étudier le meilleur emplacement d'implantation de bornes électriques pour la recharge des véhicules.

Cette observation concerne le dicastère Sécurité et police.

Ce n'est pas tant l'alimentation électrique d'une borne de recharge qui est un élément déterminant, mais plutôt son emplacement à un endroit stratégique du domaine public, voire privé s'il s'agit de places près de la gare CFF. Une demande d'un réseau privé d'installation sur la Place du Château avait été refusée au vu du coût et de la faible utilisation. Toutefois, le développement annoncé plaide pour définir un emplacement réservé à cet effet.

### 3. Travaux, culture et tourisme

**Dicastère de M. Dominique Willer**

Accompagné de M. Laurent Thiémard, chef du Service des Travaux

#### **Points à relever :**

Délégations et représentations communale

- Le but de la Municipalité est d'être représentée, toutefois le travail du délégué n'est pas le même partout.

Voirie

- Le service des travaux privilégie des produits bio et des combustibles moins polluants.
- Un "ruclon" a été trouvé à Borné-Nau, sur une étendue d'environ 100 mètres carrés. Ce point n'a pas énormément perturbé le chantier.
- Un nouveau plan de balayage est en cours d'élaboration et prévoit une réduction de la fréquence de passage. Le tonnage des déchets collectés à cette occasion n'est pas connu, mais le sera dès 2019.
- Ce service a soutenu la Jeunesse de Champagne lors de son giron par la mise en place de panneaux de déviation.

Déchets

- Afin d'aider les citoyens à recycler leurs déchets, il y a la déchetterie intercommunale, celle de la Place du château, la déchetterie mobile, le porte-à-porte ainsi que les encombrants sur appel. Autrement, rien de nouveau n'a été fait.
- Le Municipal explique que les taxes (forfaitaire et au sac) doivent couvrir le 100% de l'élimination des déchets. La taxe forfaitaire augmenterait (peut-être de Frs 30.- ou 40.-) si les services de collecte étaient multipliés.
- Un système de contrôle d'accès est assez onéreux et les quelques contrôles n'ont pas permis de démontrer de gros abus.
- On retrouve en moyenne 2 sacs par semaines non taxés dans les bennes ou jetés de manière sauvage.

Espaces verts et cimetière

- Une solution de sel et vinaigre est utilisée pour le désherbage, le coût est très bas, mais l'application est plus longue. Un bilan sera fait début 2019.

## Culture, tourisme et sports

- La déléguée à la culture travaille beaucoup sur la signalétique, la communication de la commune, ainsi que divers travaux pour les dicastères et diverses manifestations.

### Vœux :

- Vœu 3.1 : La commission estime qu'il serait intéressant de diffuser une information sur l'utilisation de solutions écologiques auprès des citoyens si les essais s'avéraient concluants.  
**Si des solutions pertinentes et de qualité se présentaient, une information serait faite à la population par le biais du journal communal.**
- Vœu 3.2 : La COGES demande que la Municipalité crée une marche à suivre pour l'organisation de manifestations durables.  
**La Municipalité prend note de ce vœu.**
- Vœu 3.3 : La COGES souhaiterait l'installation d'une "armoire" boîte d'échange sur le territoire communal ou de favoriser la création d'une association pour ce faire avec mise à disposition du lieu par la municipalité.  
**La Municipalité étudiera la possibilité d'installer une boîte d'échange à la déchetterie et soutient déjà « le plogging » issu d'une démarche privée.**
- Vœu 3.4 : La commission aimerait rencontrer la déléguée culturelle lors d'une future COGES.  
**La déléguée culturelle sera invitée à participer à la prochaine commission de gestion.**

### Observation :

- Observation 3.5 : La commission demande que la Municipalité mette en place des solutions visant à améliorer la gestion des déchets pour les personnes âgées, à mobilité réduite ou sans véhicule (ex. petite déchetterie d'Yvonand) et permette une collecte de papier plus fréquente qu'une fois tous les deux mois.  
**Concernant la déchetterie Mobile, destinée exclusivement aux personnes âgées et à mobilité réduite, 20 personnes sont inscrites dont 13 l'utilisent régulièrement. Une information a été insérée dans le mémo déchet. La Municipalité continuera à communiquer sur ce service à la population. Concernant la collecte Papier/carton porte à porte, un ramassage 1 fois par mois est prévu dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020.**
- Observation 3.6 : La commission désire que les panneaux culturels retraçant l'histoire des bâtiments et places de la commune soient complétés par un parcours ludique pour les enfants.  
**La Municipalité retient la proposition faite et l'étudiera.**

**Remarque :**

- Remarque 3.7 : Félicitations aux jardiniers pour la décoration florale à l'occasion des 125 ans de la société de gymnastique locale. D'autres décorations thématiques pourraient s'avérer intéressantes les prochaines années.

## 4. Urbanisme et domaines

### Dicastère de M. Antonio Vialatte

Accompagné de Monsieur Carlos Castro, chef du Service de l'Urbanisme

#### Points à relever :

##### Informations générales

- MM. Vialatte et Castro expliquent la vision de la politique cantonale et communale, notamment avec la LAT. Cette dernière précise qu'il faut bâtir de manière densifiée, ce qui n'est pas l'avis de la population en général. En effet, cette densification des quartiers existants pose des problèmes avec les infrastructures actuelles qui ont été aménagées pour des zones villas et non pas prévues pour des petits locatifs. Le PGA communal est en cours de révision pour répondre aux problèmes induits par la LAT. Toutefois, les règlements du canton prévalent sur ceux de la commune. Des mises à l'enquête sont ralenties, parfois bloquées en raison des contraintes cantonales et fédérales.
- Le site Géoportail permet d'accéder aux mises à l'enquête en cours et aux plans de situations. La population pourra y trouver d'autres lieux par la suite (port, plage, camping, ...). Ce système informatique offre une vision globale et historique du territoire communal facilitant la gestion communale. M. Vialatte précise que cet outil, mis en œuvre par Yverdon-les-Bains, est disponible également pour d'autres communes, ce qui permettra, sans doute, de diminuer les coûts d'exploitation.
- Une pollution a été signalée sur la parcelle communale de Champex, les analyses ont révélé qu'elle provenait d'une exploitation viticole (cuivre).
- La charge administrative des jardins communaux est importante par rapport au bénéfice retiré. Toutefois, le rôle de ces emplacements est prioritairement social. Les quelques divergences sont réglées au cas par cas et il n'est pas question de faire la police à ces endroits.

##### PPA de Bellerive

- La Société Cand-Landi a plusieurs projets concernant cet emplacement. Un accord avec la Commune a été finalisé pour un échange de surface, ce qui permettra un accès au lac pour la population. Toutefois, la réalisation est à mettre en rapport avec la ZI La Poissine qui est actuellement bloquée.

## PAC 31 Les Echatelards

- Le projet de cette décharge, exploitée sur une durée de 30 ans dépend du canton. La commune n'est pas propriétaire du terrain et ne dispose que des chemins AF.
- Il y a eu deux séances d'informations publiques. La Municipalité va faire part de son mécontentement au Département concerné pour le manque de soutien dans ce dossier. Le personnel de l'administration communale a été fortement sollicité suite aux nombreuses oppositions et certains débordements récurrents ont nécessité un rappel à l'ordre aux auteurs. En outre, la grande majorité des oppositions proviennent des communes avoisinantes.

## PPA Fiez-Pittet

- Il y a encore 6 oppositions en vigueur et la Municipalité est toujours en réflexion sur la réponse à donner sur ce projet.

## Observations :

- Observation 4.1 : La commission désire que la Municipalité fasse un effort au niveau de la communication relative aux différents projets en cours sur le site de la commune.  
**En début de législature la commission d'urbanisme a été informée de l'état d'avancement de tous les projets. Les conseillers sont tenus informés de l'avancement des projets à l'occasion de chaque Conseil. Un nombre important d'information sur le projet d'urbanisme de la commune de Grandson se trouve déjà sur le site de l'AggloY. Toutefois, il est rappelé que dans le domaine de l'urbanisme le droit des tiers implique une certaine réserve dans la communication avant le stade des projets décidés et validés.**
- Observation 4.2 : La COGES demande à la Municipalité d'établir un plan d'action concernant la mobilité douce sur le territoire communal.  
**Le souci de la Municipalité de favoriser une mobilité douce n'est pas traduit par un plan d'action à proprement parler. Les principes arrêtés en la matière sont déjà définis dans le PDCOM et des actions spécifiques à la mobilité douce sont intégrées dans la mesure du possible aux projets en cours.**

## 5. Administration générale et finances

### Dicastère de M. François Payot, Syndic

Accompagné de Mme Dominique Léglise, boursière, et M. Eric Beauverd, secrétaire municipal

#### Points à relever

##### Informatique

- Monsieur Eric Beauverd, secrétaire municipal, commente l'évolution au niveau informatique au sein de la commune. Cette activité représente une tâche énorme mais avec finalement une meilleure transparence pour le citoyen qui pourra accéder directement à des informations sans devoir téléphoner ou se déplacer dans les locaux de l'administration communale. En outre, les différents services de la commune bénéficieront également d'une connexion directe pour des échanges, informations et autres renseignements.
- La commune de Grandson bénéficie de l'appui du service informatique de la ville d'Yverdon-les-Bains. Ce service met en place des outils de travail et les tests auprès de notre administration communale avant de les intégrer dans les différents services yverdonnois. Cet arrangement permet à notre commune de bénéficier de produits à moindre coûts et un service de maintenance plus efficace qu'auparavant.

##### Ressources humaines

- Le renouvellement des abonnements téléphoniques (intégrés à ceux de la ville d'Yverdon-les-Bains) permet d'offrir une possibilité de timbrage mobile pour les employés communaux. L'application utilisée à cet effet est pourvue d'un système de géolocalisation.
- L'absence maladie prolongée d'une employée au service des finances a obligé de mettre une partie des tâches en mandat externe en attendant son retour.

##### Stratégie de communication

- Une agence de communication a été mandatée pour proposer un nouveau site internet, un nouveau mode de communication des informations communales (électronique et papier) ainsi qu'une nouvelle signalétique dans le bourg.

**Vœux :**

- Vœu 5.1 : La commission souhaite que la Municipalité intègre au règlement du personnel le processus à utiliser lors de désaccord entre un collaborateur et son supérieur hiérarchique.

Ce n'est pas le règlement du personnel qui régit ce genre de situation. Le responsable RH se tient à disposition de tous pour régler les éventuels conflits. Au besoin, il sera fait appel à un médiateur externe.

**Observation :**

- Observation 5.2 : La COGES demande que les préavis municipaux soient distribués aux commissions 4 semaines avant la date du Conseil.

Cette remarque a déjà été faite dans le rapport de la précédente COGES. La Municipalité s'est efforcée de respecter cet engagement tout au long de l'année 2018. Un délai plus court pourrait être fixé en interne pour la remise des documents au greffe municipal.

**Remarque :**

- Remarque 5.3 : Une évolution positive de la gestion de l'administration communale est constatée. Les collaborateurs le ressentent aussi et ça se voit.

## 6. Affaires sociales, alpages, forêts, places de jeux et port

Dicastère de Mme Nathalie Gigandet

### Points à relever :

#### Forêts et alpages

- Les différentes parcelles de la commune sont en bon état sanitaire. Le groupement forestier décide des diverses essences plantées pour donner suite aux coupes effectuées.
- Pour le futur chauffage à distance, la matière première (plaquettes) sera fournie par nos forêts, le dossier est en attente.
- À la Grandsonnaz, lors de la réfection de la cave à fromage, la majeure partie du gravier a été réutilisé. Pour répondre au souci du confort des porcs, des ballons ont été mis à la disposition de ces animaux.

#### Port, cours d'eau et rives

- La problématique des algues dans le port est un phénomène lié aux conditions météorologiques. Plusieurs interventions ont été réalisées avec la faucardeuse (en provenance de Morat), le garde-port de Grandson profite que cette dernière vienne à Yverdon pour optimiser les coûts de cet engin.
- Les places d'amarrages sont toutes louées et 48 demandes sont sur une liste d'attente.
- Le cahier des charges du garde-port est respecté, nous constatons que ses nombreuses affectations ne lui permettent pas de répondre à toutes les demandes instantanément.

#### Vœux :

- Vœu 6.1 : La COGES demande que la Municipalité étudie la possibilité d'informer la population sur les résultats de la propreté de l'eau des plages. **Le contrôle de la qualité de l'eau des 5 plages officielles de Grandson (répertoriées sur le site communal) a lieu entre 2 à 3 fois durant l'été. Ces résultats pourraient être affichés au pilier public et sur le site pour une durée d'une semaine.**
- Vœu 6.2 : La commission souhaite que la Municipalité favorise le passage de la désalpe par Grandson comme cela été le cas en 2018, un retour aux traditions apprécié. **L'organisation a été gérée par la Société des alpages. Si la demande en est faite, la Municipalité la soutiendra.**

#### Remarque :

- Remarque 6.3 : Félicitations pour l'aménagement végétal du port.

## 7. Bâtiments et gérances

Dicastère de Mme Evelyne Perrinjaquet

Accompagnée de M. Olivier Guilloud, chef de service

### Points à relever :

#### Organisation du service

- M. Guilloud, responsable administratif, se déplace régulièrement sur le terrain pour apprécier le travail effectué et apporter des améliorations à l'intention de son personnel.
- Un apprenti en provenance de la Fondation du Repuis fait une formation AFP sur deux ans, laquelle pourra être prolongée de deux autres années afin d'obtenir un CFC. La commune soutient cet apprenti et remplit un rôle social en lui donnant la possibilité de suivre une formation.

#### Espace de Vie Infantile

- Les travaux de réfection des locaux devaient s'effectuer pendant les vacances d'été, période durant laquelle les enfants étaient absents. La contrainte principale a été celle des délais, passablement d'entreprises étant également fermées à cette période. La réalisation finale a permis de créer des locaux dans le respect des directives cantonales et celles de l'ECA. Une journée « Portes ouvertes » a eu lieu de 1<sup>er</sup> décembre 2018.

#### Salle des Quais

- La gestion des réservations est faite par l'administration communale, pour garantir une utilisation optimale et sans erreur. La fréquentation est en hausse, ce qui est réjouissant.

#### Produit d'entretien

- Pour éviter l'usage de produits dit « nocifs », un essai est actuellement en cours avec un produit 100% écologique. Composé d'eau, de sel et de courant électrique qui a des propriétés antibactériennes similaires à un produit normal. En outre il ne détartre pas et a un coût supérieur. Toutefois, son odeur d'eau de javel peut déranger et il n'a pas de rendu brillant ainsi, le personnel n'a pas l'impression de faire correctement son travail. C'est pourquoi une sensibilisation a été faite aux collaborateurs.

## Parking Jean-Lecomte

- Il y a au total 63 places de parc en location et 8 places à l'heure. Actuellement, 4 places couvertes sont disponibles et 9 en extérieur ne sont pas louées.
- Quelques ennuis avec la barrière ont été résolus et un service d'intervention 24/24 (assuré par le personnel communal) en cas de problèmes de fonctionnement a été mis en place. En effet, un détecteur a remplacé l'usage de la carte pour quitter le parking, ce qui a limité les désagréments occasionnés à la mise en service.

### Vœux :

- Vœu 7.1 : Si les tests avec le système de nettoyage Aquama s'avéraient positifs, la commission encourage la Municipalité à étudier la possibilité de le proposer aux grandsonnois.  
**Ce produit est en vente dans les commerces, la Municipalité n'a pas à se substituer aux détaillants.**
- Vœu 7.2 : Concernant le parking Jean-Lecomte, il faudrait envisager de fixer un prix inférieur pour les places de parc non couvertes.  
**La Municipalité réétudiera cette proposition.**
- Vœu 7.3 : Bien que le rapport soit un peu plus fourni que l'année dernière, la commission estime que celui-ci pourrait être encore plus détaillé. Par exemple, en intégrant un inventaire des bâtiments, comprenant leur fonction, leur état général, leur valeur patrimoniale et immobilière, etc.  
**Un inventaire des bâtiments sera fait tel que souhaité avec des informations complémentaires.**

### Remarque :

- Remarque 7.4 : Nous félicitons la Municipale pour le choix des matériaux et le suivi du projet de réaménagement du bâtiment de l'accueil de jour.

## 8. Remarques et vœux généraux

### Vœux :

- Vœu 8.1 : La COGES souhaite que les Municipaux fassent régulièrement état de leurs activités au sein des délégations municipales, par exemple lors des communications de la Municipalité aux séances du Conseil. Cela permettrait une meilleure connaissance des différents dossiers et associations intercommunales dans lesquelles la Municipalité est impliquée.  
**La Municipalité en prend note et lorsque des éléments importants de planification ou de décision ont été pris la Municipalité a comme règle de les rapporter.**
- Vœu 8.2 : La commission encourage la Municipalité à poursuivre sa stratégie de communication auprès de la population, notamment grâce au nouveau site internet, afin que celle-ci soit plus transparente et claire concernant les différents projets en cours.  
**La Municipalité partage ce souhait qui a toujours été sa volonté. Le nouveau site Internet et le journal communal complètent de façon plus efficace les moyens à sa disposition.**
- Vœu 8.3 : La COGES souhaiterait que les réponses soient de manière générale plus fournies. Les explications telles que "*La Municipalité a toujours été soucieuse de X/Y/Z*" ne fournissent aucune information concrète, ce qui amène des questions récurrentes au sein de la COGES, et même du Conseil communal.  
**La Municipalité en prend note.**

### Remarque :

- Remarque 8.4 : La COGES remercie la Municipalité pour les efforts fournis en matière de solutions écologiques. Nous l'encourageons à continuer dans ce sens.

## 9. Visite des domaines

---

La Commission de gestion 2018 a visité les sites suivants :

- Locaux de « L'Espace de vie enfantine », rue des Remparts 6
- Locaux du SDIS (DPS Grandson)
- Locaux de la voirie
- Capitainerie du port

La visite s'est déroulée en présence de M. le Syndic, de tous les membres de la Municipalité, ceux de la COGES 2018 et deux représentants de la Commission des finances.

A « L'Espace de vie enfantine », Mme Evelyne Perrinjaquet et M. Guilloud ont accompagné les groupes, répondu aux nombreuses questions sur le choix des matériaux et les contraintes sécuritaires obligatoires dans un espace accueillant des enfants en bas âge. Les anciens locaux du CMS ont été réaménagés avec beaucoup de soins pour garantir convivialité et un cadre agréable.

AU SDIS, présentation des véhicules, une partie du matériel et certains locaux qui ne sont plus adaptés par manque de place flagrante. Le capitaine Masson, SDIS Yverdon-les-Bains, a commenté le fonctionnement du groupement régional, les effectifs et l'évolution future.

MM. Dominique Willer et Marc Duvoisin ont présenté les nombreux véhicules indispensables au fonctionnement du service de la voirie, les ateliers pour entretenir le matériel et dépôts de marchandises.

Mme Nathalie Gigandet a présenté M. Rosenberg, garde-port, lequel a expliqué les multiples tâches et activités qu'il effectue pour répondre aux nombreuses demandes des navigateurs, surveillance des plages, entretien du matériel, nettoyage, etc.

## 10. Conclusion

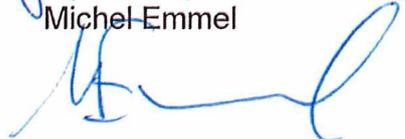
Les membres de la Commission de gestion remercient toutes les personnes auditionnées, à savoir : Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité, leurs Chefs de services ou collaborateurs directs, soit Mme Léglise, MM. Beauverd, Castro, Guilloud et Thiémard. Les réponses détaillées à nos questions ont permis d'élaborer le présent rapport.

Grandson, le 11 juin 2019

Pierre-André Délitroz, Présidence



Michel Emmel



Margot Mélissa



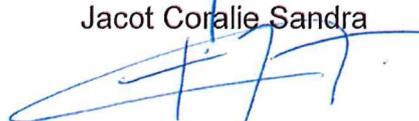
Reymond Olivier



Delani Décoppet



Jacot Coralie Sandra



Miaz Rachel



Les réponses de la Municipalité ont été validées dans la séance extraordinaire du vendredi 7 juin 2019.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic



François Payot



Le Secrétaire



Eric Beauverd

## **Rapport au Conseil communal de Grandson sur le préavis municipal n° 615/19 relatif aux comptes communaux de l'année 2018**

La commission des finances, composée des commissaires soussigné-e-s, s'est réunie à l'Hôtel de Ville de Grandson le lundi 20 mai 2019 à 19h30, pour discuter du préavis en titre avec Madame Dominique Léglise, Boursière, et Monsieur François Payot, Syndic.

Tout d'abord, la commission des finances souhaite relever une fois encore l'excellent travail que le service des finances accomplit.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, la commission a discuté du préavis municipal, déjà très complet et détaillé, et des informations générales qui y sont exposées, dont les éléments relevés ci-dessous :

### **Chapitre 2.1 « Résultats des comptes »**

Les comptes 2018 se soldent avec un excédent de revenus de CHF 751'112.85 avant les écritures de bouclage alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 395'200.00. Ce résultat provient essentiellement d'une augmentation des recettes fiscales tant des personnes morales que physiques et des impôts conjoncturels (droits de mutations, successions et donations, gains immobiliers). Vu l'excellent excédent de revenus, la commune a profité de faire des amortissements extraordinaires sur des prochains PPA et également de faire des réserves pour les prochaines années.

### **Chapitre 2.2 « Charges de fonctionnement »**

Au budget, il était prévu un prélèvement sur les réserves mais les travaux n'ayant pas eu lieu en 2018, ce prélèvement n'a pas été effectué. Le bénéfice des locations est constitué en réserve afin de garantir les entretiens des bâtiments. Depuis 2 ans, il y a eu moins d'entretien des bâtiments, raison pour laquelle une réserve de CHF 270'000.00 a été faite en 2018, afin d'assurer les prochains entretiens.

### **Chapitre 2.3 « Revenus de fonctionnement »**

Les impôts conjoncturels ont été bien supérieurs que prévus au budget. Toutefois, ce sont des montants qui sont difficilement estimables.

### **Chapitre 2.4 « Recettes fiscales »**

Un certain nombre de taxations rétroactives des personnes physiques ont été faites en 2018 par l'ACI, ce qui implique que la commune a reçu des impôts non prévus au budget. Les droits de mutation, les impôts sur les successions et donations ainsi que sur les gains immobiliers n'ont pas d'influence sur le taux, mais 50% de ces revenus sont répercutés sur la facture sociale, raison pour laquelle lors du budget, il est préférable de rester prudent sur ces points.

### **Chapitre 2.5 « Péréquation »**

Environ un quart des revenus communaux sont destinés à la péréquation et la facture sociale. La commune s'acquitte d'acomptes pendant l'année et reçoit le décompte final en juillet de l'année suivante. La facture sociale dépend de la situation sociale du canton. Toutefois, une simulation est effectuée au bouclage des comptes sur la base de différents critères dont les impôts effectifs encaissés. Cette simulation se révèle très proche de la réalité.

### **Chapitre 3.2 « Marge d'autofinancement »**

L'endettement ne peut pas être couvert par les liquidités, ce qui est commun.

### **Chapitre 3 « Analyse financière »**

Malgré une augmentation de la dette, les intérêts diminuent grâce à des taux préférentiels. Ces ratios doivent toutefois être comparés sur plusieurs années.

#### Chapitre 4 « Endettement et service de la dette »

Les dettes à court terme sont en moyenne de 2 à 6 mois et servent à combler le manque de liquidités lorsque c'est nécessaire. L'endettement a augmenté en 2018 d'environ 6 millions, toutefois, une partie sera remboursée par les diverses associations intercommunales.

#### Chapitre 5 « Bilan »

Les 3 emprunts remboursés en 2018 sont des emprunts qui arrivaient à terme. Actuellement, les taux d'intérêts sont très bas, raison pour laquelle la municipalité profite de renouveler ou contracter de nouveaux emprunts.

#### Analyse de la commission des finances

La commission remercie le service des finances pour la bonne gestion des finances 2018 de la commune. En effet, les charges de fonctionnement avant les écritures de bouclage sont en baisse alors que les revenus augmentent. Une bonne nouvelle est que la marge d'autofinancement a augmenté en 2018 contrairement aux 3 années précédentes, celle-ci est suffisante mais reste jugée comme un résultat moyen. Cependant, le degré d'autofinancement est insuffisant, ce qui prouve que la commune ne peut pas autofinancer ses investissements et diminuer sa dette. L'endettement par habitant est encore en augmentation. Malgré que certaines dettes seront remboursées, la commission des finances souligne qu'il faut rester vigilant sur les prochains emprunts, compte tenu de l'endettement de la commune au 31.12.2018 qui est de CHF 32'170'683.00.

La commission a ensuite passé en revue le détail des comptes. Les commentaires à ce propos sont regroupés dans l'annexe du présent rapport.

En conclusion, la commission des finances remercie Madame Dominique Léglise et Monsieur François Payot pour leurs explications détaillées, et vous recommande à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis municipal, à savoir :

LE CONSEIL COMMUNAL DE GRANDSON, vu le préavis de la Municipalité, où le rapport de la commission des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

Article 1 : **d'approuver** les comptes communaux de l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 tels que présentés ;

Article 2 : **d'approuver** l'affectation du bénéfice à des réserves et amortissements complémentaires selon la proposition de la Municipalité ;

Article 3 : **de donner décharge** à la Municipalité pour sa gestion.



Hervé Cornaz



Michel Maillefer



Rachel Miaz



Serge Perrier



Bruno Vialatte



Natacha Stucki



Margot Melissa, rapporteuse

## **ANNEXE :**

### **Commentaires sur les comptes de fonctionnement**

141.480	Le prélèvement de CHF 20'000.00 prévu au budget pour les travaux de signalétique du cheminement piéton à travers Grandson n'a pas été effectué, donc une attribution à la réserve de CHF 13'000.00 (compte 141.380) a été faite. (Bilan 9282.24)
160.365.2	Diminution car abandon de loyer, l'effort de la commune s'élève à CHF 14'000.00
160.365.4	Montant de CHF 15'000.00 prélevé sur le fond pour activité pour des enfants.
170.365	Lorsque le personnel communal aide/participe à l'élaboration d'une manifestation, il n'y a pas de ventilation interne
190.318.5.1	La FAdEGE a les accès au SI d'Yverdon mais le montant est remboursé au compte 190.436. La prestation comprend forfait, maintenance, logiciel, matériel, etc.
348.423	Diminution des locations sur l'année 2018

### **Commentaires sur Etat des emprunts**

La formule du total général n'a pas pris en compte les 2 premières lignes de l'endettement à court terme, le total des emprunts au 01.01.2018 est de CHF 26'856'450 conformément au total au 31.12.2017

### **Commentaires sur tableaux d'investissement et amortissement**

9141.30.1	Il reste encore des factures à payer sur 2019
9146.04	Amortissement sur 5 ans et non 20 ans



Grandson

# Rapport de la commission du Conseil communal de Grandson sur le préavis n° 612/19

<b>Objet :</b>	<i>Modification du règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux</i>
<b>Date et heure de la séance :</b>	Mardi 4 juin 2019 à 19 h
<b>Lieu de la séance :</b>	<i>Salle de justice de l'Hôtel de ville</i>
<b>Président(e) :</b>	Denis Villars
<b>Membres de la commission présents :</b>	Nicolas Perrin François Gonin
<b>Membre(s) de la commission absent(s) :</b>	
<b>Représentant(s) de la Municipalité :</b>	Christine Leu

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers

Le règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux a toute son importance pour des égalités de traitement et la gestion des travaux destinés à gérer les eaux usées. Lors d'une modification de la base légale cantonale il est important de mettre le dit règlement en conformité. Il tient compte des relevés des géodonnées qui permettent de fournir des informations stratégiques pour le Système d'information du territoire.

Les principales modifications des différents articles concernent d'une part les nouvelles appellations des départements ou services cantonaux et d'autre part la création d'une nouvelle annexe 1 structurée de manière similaire au règlement de base.

Le dernier règlement de 2011 a fait ses preuves sans aucun souci d'application. De ce fait, les modifications ne concernent que la forme et non pas le fond des différents articles.

L'ensemble du dossier « évacuation et l'épuration des eaux est constitué :

- du Règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux
- de l'annexe 1 gérant le champ d'application et les définitions des taxes
- de l'annexe 2 comprenant les directives techniques
- d'un schéma définissant les équipements
- d'une directive municipale de tarification entrée en vigueur le 2 novembre 2015 ( nommée simplement « annexe » dans le document de 2015)

Par soucis de clarification, la Commission propose les amendements suivants qui viendraient modifier le premier article du préavis. Ils ont pour but de préciser le numéro de l'annexe 1 et éviter ainsi toute confusion avec les autres annexes et directives municipales du règlement.



Grandson

# Rapport de la commission du Conseil communal de Grandson sur le préavis n° 612/19

Art. 40

La perception de ces contributions est réglée pour le surplus par une **annexe 1** qui fait partie intégrante du présent règlement

Art. 41

...il est perçu conformément à l'**annexe 1** une taxe unique de raccordement

Art. 42

.., la taxe de raccordement prévue à l'article 41 et 43 est réduite aux conditions de l'**annexe 1**.

Art. 43

... la taxe unique de raccordement EU + EC est réajustée aux conditions de l'**annexe 1**.

Art. 44

...une taxe annuelle d'entretien aux conditions de l'**annexe 1**.

Art. 45

...une taxe annuelle d'épuration aux conditions de l'**annexe 1**.

Art 47

Les taxes annuelles prévues aux articles 44 et 45 font cas échéant l'objet d'un réajustement aux conditions de l'**annexe 1**.

Fondé sur ce qui précède, la commission, à l'unanimité, propose d'accepter ce préavis complété par les amendements proposés. Elle demande en conséquence au Conseil communal de prendre la décision suivante :



Grandson

# Rapport de la commission du Conseil communal de Grandson sur le préavis n° 612/19

LE CONSEIL COMMUNAL DE GRANDSON, vu le préavis de la Municipalité no 612/19, ouï le rapport de sa commission, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

Décide :

Article 1 : d'adopter les modifications des articles 2,18,19,21,22,30,40,41,42,43,44,45,46,47,49,51,52 et 56

du règlement sur l'évacuation des eaux tels qu'amendés ainsi que l'annexe 1 ;

Article 2 : le règlement modifié entrera en vigueur dès sa approbation par la Cheffe du Département du territoire et de l'environnement.

Grandson le 20.6.2019

Les membres de la commission :

Nicolas Perrin

François Gonin

Denis Villars (Président et rapporteur)

## Rapport au Conseil communal de Grandson sur le préavis municipal n°613/19 relatif au Renouvellement des logiciels informatiques communaux

La commission, composée de Mme Rachel Miaz, MM. Pavel Pospisil, Hervé Cornaz et Sébastien Deriaz, rapporteur, s'est réunie le mardi 4 juin 2019 à 20h à la salle de conférence du Greffe municipal, en présence de M. Eric Beauverd, secrétaire municipal, et M. François Payot, syndic et délégué municipal. M. Serge Perrier était absent.

En préambule, M. le Syndic rappelle la situation en 2006 lorsque tous les documents étaient au format papier. Un gros rattrapage a été nécessaire et de nombreux documents ne sont désormais plus imprimés sur papier. D'autre part, les données numériques demandées par le Canton et la Confédération doivent répondre à des critères précis de format.

Actuellement, seuls quelques fournisseurs se lancent dans le développement de solutions répondant aux normes cantonales et intégrant les modules métiers mentionnés dans le préavis. L'offre retenue ne dépendra pas d'Yverdon qui apporte uniquement un appui et ne gère que le matériel et les réseaux de notre commune. La société mandataire Etheos possède quant à elle une expérience de migration similaire à Payerne et a déjà travaillé pour notre commune.

Quelques précisions sont apportées quant aux avantages des logiciels communaux (ERP) : actuellement, la multiplication des bases de données et des opérations manuelles sont sources d'erreurs et par conséquent très chronophages. Avec la gestion électronique des documents (GED) les courriers et autres documents seront numérisés dès leur arrivée au Greffe, ils circuleront ainsi plus rapidement et sans perte. La possibilité de valider plus rapidement le paiement des factures laisse quant à elle espérer de meilleurs escomptes.

Le préavis envisage un appel d'offre durant l'été et l'introduction d'une première étape le 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour la Bourse communale. Le programme semble très optimiste compte tenu de la complexité du cahier des charges et du temps qui sera assurément nécessaire à l'analyse des offres.

Le montant du préavis est une estimation basée sur l'expérience d'autres communes. M. le Syndic précise que l'amortissement de logiciels se fait généralement sur 5 ans mais que les logiciels fournis par un abonnement (CHF 68'000.- par an) bénéficieront de mises à jour majeures et devraient donc perdre moins de valeur en comparaison d'un logiciel à coût unique. Dans 10 ans, il ne sera ainsi pas forcément nécessaire de renouveler entièrement ou même partiellement la solution.

En conclusion, la commission est convaincue par les avantages d'une gestion électronique des documents et de logiciels ERP performants, en particulier en ce qui concerne le travail de la Bourse communale. Le temps ainsi libéré pourrait permettre le développement d'une comptabilité analytique, notamment. La commission réitère cependant ses craintes quant à une première étape au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et qui lui semble précipitée. Elle encourage la Municipalité à prendre le temps nécessaire à leur intégration.

La commission remercie MM. Beauverd et Payot pour leurs explications détaillées et à l'unanimité recommande au Conseil de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE GRANDSON, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de la Commission ad hoc, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

d é c i d e :

- Article 1 : **d'autoriser** la Municipalité à procéder au renouvellement des logiciels informatiques communaux selon le préavis no 613/19;
- Article 2 : **d'accorder** à cet effet un crédit d'investissement de CHF 240'000.-, le compte n°9149.03 est ouvert à cet effet;
- Article 3 : **de financer** ce montant par la trésorerie courante;
- Article 4 : **d'amortir** cet investissement, soit CHF 24'000.-, par le compte n°190.331 sur une durée de 10 ans, la première fois au budget 2020.

Grandson, le 11 juin 2019

Hervé Cornaz



Pavel Pospisil



Rachel Miaz



Sébastien Deriaz, rapporteur



## **Rapport sur le préavis 614/19**

### **Rénovations et transformations de la salle des Quais et du restaurant**

La commission s'est réunie le 29 mai dernier pour étudier ce préavis. La première partie de la séance a eu lieu in situ afin que chacun des membres puissent se rendre compte des différents travaux et aménagements prévus tant dans la partie restaurant que dans la salle, puis la séance s'est poursuivie en salle de Justice.

M. Schenk nous a permis de visiter la cuisine de son restaurant pour constater les rénovations à entreprendre et les améliorations qui seront apportées grâce aux aménagements proposés. Mme Perrinjaquet, Municipale, et M. Guilloud, chef de service, nous ont fourni toutes les explications nécessaires.

*la commission*

Afin de comprendre les modifications présentées dans le préavis, je vous propose de commencer par la lecture du deuxième plan du bâtiment à partir de l'angle gauche.

#### **Local extérieur**

Il sert actuellement de chambre froide. Le Service d'hygiène a relevé la non-conformité de cette installation qui ne respecte pas la chaîne du froid et la salubrité puisque les denrées alimentaires transitent par l'extérieur et à proximité des poubelles. Suite aux transformations, cet espace sera réservé au stockage des boissons. Il faudra toutefois créer un couvert pour abriter l'espace dévolu au tri des déchets. Pour l'instant, le système de ventilation est installé contre le mur du passage entre le local et les cuisines. Ce point n'est pas relevé dans le préavis, mais la commission encourage la Municipalité à trouver une solution pour le déplacer. Cette installation, bruyante pour les employés comme pour les clients en terrasse, entrave le parcours.

#### **Cuisine**

La commission a pu constater le très mauvais état du sol. Une réfection avait déjà été entreprise il y a 4 ans, mais le problème a ressurgi malgré une étude approfondie de l'étanchéité et le remplacement des joints de dilatations extérieurs. La solution proposée par le locataire est la pose d'un carrelage répondant aux normes de sécurité dans les endroits de passage et un carrelage lisse sous les installations. Ce dernier facilitera l'entretien quotidien.

#### **Espaces frigorifiques**

Les différents locaux dans la cuisine vont être modifiés, notamment en récupérant un espace dévolu aux employés. Ces aménagements sont conformes aux remarques émises par le Service d'hygiène et faciliteront le travail en cuisine pour peu de frais.

#### **Espace à l'entrée (voir le premier plan)**

Les transformations proposées ici sont un espace vestiaire pour les employés et trois WC.

Pour le moment, le vestiaire des employés est à l'intérieur de la cuisine. Bien que conforme, les normes d'hygiène devenant de plus en plus strictes, il est fort probable qu'un réaménagement soit exigé très prochainement. La commission approuve cet aménagement qui améliorera également le confort des employés.

La mixité des publics qui fréquentent la salle des Quais pose problème au niveau de l'usage des sanitaires. Des WC dévolus uniquement à la clientèle du restaurant répondront aux attentes de celle-ci. A ce jour, les employés communaux nettoient les blocs sanitaires et les corridors tous les matins puisqu'ils sont laissés à disposition de chacun aux heures d'ouverture du restaurant et quand la salle est louée. La pause d'une paroi coulissante en limitera l'accès aux seuls locataires de la salle. Cet aménagement, en plus de l'avantage de réduire le son venu de la salle, facilitera le travail des employés communaux et permettra un meilleur contrôle des installations après location en séparant clairement l'espace restaurant et grande salle.

La commission demande que l'un des nouveaux WC (femme, homme et handicapé) installés dans l'entrée soit maintenu accessible au public quand le bâtiment est ouvert.

### **Espace stockage**

Actuellement, le restaurateur dispose d'un local de rangement au bout du corridor, côté scène. Pour y accéder, il doit traverser l'espace souvent utilisé par les traiteurs pour le dressage. Ce n'est pas optimum. Cet endroit sera réattribué à la salle en échange de l'espace vestiaire et WC décrit précédemment.

A noter que l'ensemble des travaux seraient effectués en début d'année, durant la fermeture de l'établissement. Les réservations de la salle sont également bloquées durant cette période

### **Mobilier**

Le choix des tables et chaises qui avait été fait à l'époque apparaît peu judicieux à l'usage. Les tables ont dû être renforcées et leur qualité laisse à désirer. Les chaises ont un piètement qui ne permet pas d'optimiser le nombre de places autour des tables. De plus, leur entretien s'avère onéreux (recentrage des pieds et pose des gommages anti-glissement). Les rangements qui se font sous la scène posent également problème. Les tables sont entassées ce qui ne permet pas une bonne vision de leur état au moment de la remise des lieux. Le rangement des chaises a été optimisé et cette réflexion va se poursuivre au moment du choix du nouveau mobilier. Le nez de scène est très abîmé et nécessite une rénovation qui tiendra compte de ces éléments.

Si le changement de mobilier est accepté par le Conseil communal, la commission recommande de trouver une solution pour vendre ou recycler les tables et chaises actuelles.

### **Moyens audio-visuels**

La salle a été initialement équipée pour un usage axé sur les conférences et les spectacles. L'analyse des contrats passés démontre qu'elle est dorénavant plutôt dévolue aux mariages et aux séminaires. Les installations proposées ne sont dès lors plus adéquates. L'écran actuel est abîmé et surtout ne répond plus aux normes de sécurité puisqu'il est maintenu par deux encrages alors que trois sont préconisés. Les enceintes ont été utilisées au-delà de leur capacité et sont maintenant hors d'usage pour une sonorisation optimum de la salle. Le préavis prévoit de les remplacer par du matériel mieux adapté. La commission a dans un premier temps été sceptique sur le bienfondé de l'achat d'un beamer. Le détail des locations lui a été fourni après la tenue de la séance. Les arguments suivants ont été avancés :

1. Le beamer est installé à chaque location, l'intendant doit installer et désinstaller cette installation à chaque location, soit 2h de préparation.
2. L'achat de l'appareil économiserait la location pour l'usage interne, puisque l'entreprise facture cette prestation à la commune et éviterait au secrétariat communal une double facturation.
3. L'appareil devisé à l'achat est de meilleure qualité que celui mis actuellement en location. Il serait choisi pour une projection parfaitement adaptée au nouvel écran. La prestation offerte à la clientèle serait meilleure.

Ces arguments liés à une tâche allégée pour le service ont fait pencher la Municipalité vers l'option d'achat plutôt que de location lors de la rédaction du préavis.

La lecture des chiffres de location ne convainc pas l'ensemble de la commission sur le bienfondé de cet achat. Cet appareil a été loué 26 fois de mars à décembre 2018 et 10 fois de janvier à mai 2019. La progression de sa location ne paraît pas importante.

Toutefois la majorité de la commission penche pour que l'ensemble des installations techniques proposées à la location réponde aux exigences des usagers.

## **Financement**

La commission des finances ne s'étant pas penchée sur ce préavis, la commission se permet de soulever le point suivant : avec un crédit d'investissement de 420'000.00, le montant de frs 100'000.00 prévu au budget d'investissement en début de législature est très largement dépassé. Une partie de la commission prend en compte le fait que la Municipale et le chef de service étaient néophytes à ce moment-là, mais demande de meilleures prévisions à l'avenir.

Des questions sur le choix du financement ont également été posées, notamment sur un amortissement similaire proposé tant pour l'investissement des travaux que pour du matériel à forte dépréciation.

Les aménagements prévus autour du restaurant et l'échange d'espaces pour une occupation optimale des lieux entre le restaurateur et les locataires de la salle paraissent cohérents et ne suscitent aucune remarque, mis à part la garantie d'un accès à un WC public. Les membres soutiennent ces transformations à l'unanimité.

La deuxième partie du préavis, qui porte sur le remplacement du mobilier et de l'audio-visuel a été discuté. Le changement de ces éléments apporterait une plus-value pour la location de cette salle, mais il demeure un doute sur l'urgence d'un tel investissement pour une minorité des membres.

Au vu de ce qui précède, la commission à la majorité propose d'accepter le préavis et demande aux membres présents ce soir l'arrêté suivant :

LE CONSEIL COMMUNAL DE GRANDSON, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de la Commission ad hoc, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

Article 1 : **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux de rénovations et transformation de la salle des Quais et du restaurant selon le préavis municipal n° 614/19 ;

Article 2 : **d'accorder** à cet effet un crédit d'investissement de CHF 420'000.-; le compte n° 9143.15.1 a été ouvert au bilan à cet effet ;

Article 3 : **de financer** ce montant par la trésorerie courante ;

Article 4 : **d'amortir** cet investissement par le compte 3510.331 sur une durée de 10 ans, la première fois au budget 2020.

Grandson, le 12 juin 2019

Les membres de la commission :



Delani Décoppet

Pierre-André Délitroz



Pierre Alain Meyer



Olivier Reymond



Laetitia Jaccard Gaspar, présidente et rapporteure



## Au Conseil Communal de Grandson

*Rapport de la commission chargée d'étudier la motion « pour la création d'un fonds communal pour le développement durable »*

---

La commission ad hoc nommée lors de la séance du 2 mai 2019 et composée des membres soussignés, s'est réunie le 5 juin 2019, en présence de Madame Christine Leu Métille, représentante de la Municipalité. Nous la remercions de sa présence et des réponses fournies à cette occasion.

Madame Leu Métille nous a tout d'abord informés que la Municipalité était étonnée par la motion : selon la Municipalité cette motion est vaste et aurait mérité d'être plus précise.

Néanmoins, la Municipalité est heureuse de la confiance que lui porte la motion en lui laissant la liberté du plan d'actions.

Une précision concernant le compte 220.411.1 cité dans la motion, il s'agit de la taxe d'utilisation du sol versée par le fournisseur d'électricité Romande Energie. C'est une taxe payée pour l'utilisation par RE des conduites communales servant à fournir l'électricité aux consommateurs finaux, tant publics que privés, comme une location. Cette taxe est basée sur la consommation électrique globale sur le territoire communal.

La création du fonds permettrait également à une 2<sup>ème</sup> commune du projet RegEner de disposer d'un fonds pour le développement durable. RegEner est le projet Région Energie auquel les communes de Bonvillars, Champagne, Giez, Onnens et Grandson ont souscrit pour deux ans. Une convention lie les communes à l'OFEN (Office fédéral de l'énergie) pour la réalisation du projet dans une durée de deux ans (novembre 2017 à fin octobre 2019). Une des cinq mesures choisies pour ce projet est d'étudier la possibilité de créer un fonds pour le développement durable.

La commission a également entendu des signataires de la motion, apportant quelques précisions sur celle-ci :

- Le montant de CHF 98'000 du compte 220.411.1 n'était qu'un exemple, la motion ne demande en rien d'utiliser ce fond, ni d'allouer un montant similaire
- Les différents sujets cités dans la motion ne sont que des suggestions. La Municipalité a l'entière liberté de décider lesquels mettre en œuvre. La finalité est d'organiser un développement durable le plus adéquat à notre commune, adapté aux besoins et spécificités locales.
- Le but de la motion est d'encourager le développement durable et les projets associés.

La commission encourage également d'associer la commission sur l'énergie à ce sujet. Le développement durable est un sujet sensible pour tous les commissionnaires et la commission encourage toutes les actions de la Municipalité sur ce sujet à être renforcées si possible et communiquées.

Fondée sur ce qui précède, la commission vous propose à la majorité d'accepter cette motion. Elle demande en conséquence au Conseil communal de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE GRANDSON, ouï le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

Décide d'accepter la motion « pour la création d'un fonds communal pour le développement durable ».



Jonathan Payot, rapporteur



Didier Brocard



Thomas Mc Mullin



Ludovic Longchamp



François Gonin



**Rapport de la commission du Conseil communal de Grandson chargée de l'examen de la motion de Mesdames Evelyne Perrin et Laetitia Gaspar, déposée au nom du groupe Socialiste et Verts le 24 avril 2019 intitulée : « la rue Basse étouffe ».**

<b>Objet :</b>	Examen de la motion « la rue Basse étouffe »
<b>Date et heure de la séance :</b>	Lundi 3 juin de 20 h à 21.30
<b>Lieu de la séance :</b>	Salle de justice de l'Hôtel de ville
<b>Président(e) :</b>	Denis Villars
<b>Membres de la commission présents :</b>	Laetitia Gaspar, Evelyne Perrin, Nicklaus Schäfer et Jean-Marc Hediger
<b>Membre(s) de la commission absent(s) :</b>	Yan Ashdown
<b>Représentant(s) de la Municipalité :</b>	Dominique Willer et Antonio Vialatte

Monsieur le Président,

Chères Conseillères, chers Conseillers,

**Introduction :**

Conformément au PV de la séance du Conseil communal de Grandson du 2 mai 2019, la commission a accepté la présence des délégués municipaux tout en leur demandant de se prononcer uniquement sur le fond principal de la motion, soit sur les constatations présentées pour la rue Basse. Cette rue, patrimoine de Grandson, demeure un axe stratégique aussi bien pour la commune que pour le canton.

**Débat en présence des deux représentants de la Municipalité**

M.Vialatte a présenté l'ensemble des différents projets en cours et futurs impactant directement la rue Basse. (Le plan directeur cantonal, Agglo, Pont de la Brinaz, tronçon des Tuileries, RC401, mobilité douce de la Place du Château, revêtements routiers,...)

Nous avons pu constater qu'ils tiennent tous compte de mesures d'allègement du bruit pour les riverains tout en respectant les normes en vigueur. La cartographie présentée a immédiatement rassuré les motionnaires.

**Débat au sein de la commission sans les représentants de la Municipalité**

La présence majoritaire d'habitants de cette rue au sein de la commission a bien évidemment donné une autre dimension aux dialogues.

La discussion était toujours basée sur des situations concrètes. La commission a décidé ne pas apporter trop de détails aux mesures présentées par les Municipaux présents et de se concentrer sur la prise en considération de la motion. De nombreuses idées, bases de réflexion et vœux ont été débattus et qui



## Rapport de la commission du Conseil communal de Grandson chargée de l'examen de la motion de Mesdames Evelyne Perrin et Laetitia Gaspar, déposée au nom du groupe Socialiste et Verts le 24 avril 2019 intitulée : « la rue Basse étouffe ».

une fois assemblés devraient porter leurs fruits pour l'avenir. La Municipalité qui travaille donc sur plusieurs projets en parallèle ne manquera pas de vous en informer.

### Conclusions

Suite aux informations reçues, la commission entend bien que la Municipalité est soucieuse de trouver des solutions à la rue Basse et de tenir compte des éléments annoncés dans la motion.

Au vu de ce qui précède et après discussion avec les membres de la commission, les dépositaires de la motion sont d'accord de transformer leur motion en postulat. La commission émet les vœux suivants afin d'améliorer la solution de la rue Basse et de les intégrer également dans les autres projets et de persévérer dans les mesures présentées par les municipaux présents :

- sensibiliser les utilisateurs (flyer, sondage, proposition de prendre d'autres routes,...)
- modérer le trafic (zone 30 km/h, diminution des poids lourds, ...)
- améliorer la sécurité (aménagement des trottoirs,...)
- diminuer les incivilités (présences policières, radar,...)
- diminuer les nuisances sonores (revêtement routier, isolation des fenêtres, contrôles ..)

C'est donc à l'unanimité de ses membres, que la commission vous recommande, Monsieur le Président, chères Conseillères et chers Conseillers, de prendre en considération ce postulat et le renvoyer à la Municipalité.

  
Denis Villars (Président et rapporteur)

  
Evelyne Perrin

  
Laetitia Gaspar

  
Niklaus Schäfer

Jean-Marc Hediger

  
Grandson, le 20.6.2019

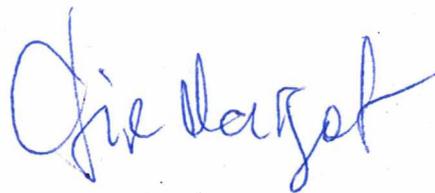
## Interpellation : Egalité dans les compositions des Commissions municipales

En me promenant sur le nouveau site internet de l'administration communale, un vrai plaisir, je me suis arrêtée sur les Commissions municipales. Quelques jours après la grève des femmes, leurs compositions m'ont interpellée... Il y a 5 commissions, qui traitent des constructions, de la salubrité, de l'urbanisme, de la sécurité et de l'énergie. Elles sont composées de 3 à 6 membres. Qui y siège? 4 femmes pour 17 hommes... La représentation féminine n'atteint même pas le quart des sièges. La Municipalité n'a-t-elle pas trouvé de femmes au sein de notre communauté qui puissent s'intéresser à ces sujets? J'en doute fort! Je souhaite que dorénavant, la Municipalité s'engage à respecter l'égalité au sein de ces commissions.



Laetitia Jaccard Gaspar

Grandson, le 17.06.19



R.P. Jevia



R. Baggep



Ch. B.

P. Micoz



R. Baillif

